HÉLOÏSE LEGRAND

ANNEE 2019/2020

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

ESO CAEN UMR 6590 Espaces et Sociétés

MEMOIRE DE RECHERCHE

Université de Caen

Stage de Master de Géographie

Réseau Agricole des Iles Atlantiques

LES SAUNIERS DE L'ÎLE DE RÉ

REFLET DE LA PRODUCTION SALICOLE DANS LES MARAIS SALANTS

Caractérisation des systèmes de production, des dynamiques professionnelles et des enjeux de la saliculture dans les îles de la façade atlantique

Etude de cas sur l'île de Ré



Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mes tuteurs professionnels, Naïla Bedrani et Louis Merlin de m'avoir fait confiance pour la réalisation et l'aboutissement de cette recherche. Merci à vous pour les conseils que vous m'avez apportés, nos échanges, et vos relectures.

Merci au Réseau Agricole des Îles Atlantiques pour l'accueil de stage malgré un contexte particulier, ainsi qu'à l'AEMA pour l'accueil dans les bureaux.

Je remercie également Michaël Bermond, mon tuteur universitaire, professeur à l'Université de Caen, d'avoir accepté de suivre une nouvelle fois mon travail, pour les relectures et les conseils.

Merci à Louis et Floriane pour l'accueil sur l'île.

Merci à tous les sauniers qui ont participé à l'enquête, qui m'ont fait découvrir l'âme du marais, à travers leurs récits, leur histoire et les quelques cafés partagés aux abords d'une cabane. Merci à Michèle pour la mise en relation avec les autres sauniers et pour l'intérêt que tu as su porter à mon travail.

Je remercie également tous les acteurs du territoire qui ont pris le temps de répondre à mes questions, par téléphone et ou en direct et accepté de participer à l'enquête de terrain.

Merci à Marie-Hélène et Michel pour l'hébergement et la découverte de la vie insulaire, ainsi qu'à Pascal et Thomas pour cette colocation partagée.

Enfin, merci Emma, pour ta patience, les corrections et tes relectures précieuses.

Préambule

Ce mémoire est l'aboutissement de plusieurs années d'étude dans le développement local agricole. Le master de Géographie a permis de concrétiser cette envie de m'investir dans ce domaine à travers les nombreuses études réalisées sur le terrain. Cette formation m'a également donné l'occasion de me découvrir un intérêt particulier pour la recherche dans le monde rural et agricole. Les derniers mois d'études se sont achevés par un stage de cinq mois me permettant de valider ces deux années passées à l'Université de Caen. Ce n'est pas seulement la fin d'un cursus universitaire, cette formation et ce stage marquent également une orientation nouvelle et concrétisent des projets professionnels qui me tiennent à cœur depuis plusieurs années.

Ce stage m'a permis de découvrir une production peu commune mais pourtant indispensable : la saliculture, à travers son histoire, marquée par des périodes fortes pour la filière, son ancrage dans le territoire insulaire ayant une envergure nationale et internationale. Les sauniers rencontrés, qui m'ont transmis leur passion et fait découvrir une partie de leur quotidien dans les marais salants, font partis des éléments qui ont fait de ce stage une expérience unique.

Nous ne trouvions pas le paysage « beau ». Nous l'habitions, simplement, mais au sens le plus fort de ce mot : il était partie de nous-même et nous étions partie de lui ».

Michel Le Bris, l'homme aux semelles de vent, 1977.

SOMMAIRE

Introduction **1**

PARTIE I : Cadre conceptuel, méthode et éléments de contextualisation **4**

Chapitre 1 : Vers une approche de diagnostic agricole et territorial 5

1. Un contexte local à s'approprier 5
2. Définir le cadre scientifique : réflexion sur une typologie et des critères adaptés 7
3. Méthodologie 9

3.1 Phase 1 : entretiens exploratoires 9

3.2 Phase 2 : entretiens approfondis, sur le terrain 11

Chapitre 2 : l'île de Ré, territoire du stage 13

1. Présentation du territoire : cartographie 13
2. Concilier développement touristique et protection environnementale 15

Chapitre 3 : Un patrimoine ancré dans le territoire insulaire 19

1. Fonctionnement d'un marais salant 19
2. Les évolutions marquantes de la production salicole 21
3. Les évolutions vécues par la filière 26

3.1 Combinaison d'activités : mono et pluriactivité 26

3.2 La technique et l'organisation de la production 27

3.3 Valorisation économique et politiques de gestion : l'introduction de quotas à la coopérative. 28

3.4 Les modes de commercialisation 29

3.5 Les organisations professionnelles 30

PARTIE II : Une analyse portée vers des critères sociaux, techniques et économiques **31**

Chapitre 4 : Des critères technico-économiques déterminants 32

1. La forme organisationnelle et l'orientation de la vente 32
2. Combinaison d'activités (pluri ou mono activité) 37
3. Le type de production ou le rapport fleur de sel / gros sel 40

Chapitre 5 : Moyens de production et socialisations 41

1. Le nombre d'aires saunantes exploitées 41
2. Le rapport au foncier 43
3. L'implication des sauniers à travers les projets d'installation 45

4. Un niveau de formation très peu orienté au départ vers la saliculture 46
Chapitre 6 : Les représentations sociales et professionnelles 47
1. Les représentations sociales, une influence pour l'installation ? 47
2. La perception du métier et de l'environnement 48

PARTIE III : Description des postures des acteurs participant à la gouvernance des marais 51

Chapitre 7 : Définition des notions de gestion des marais et identification des institutions locales et régionales 52
1. Définition de gestion 52
2. L'insularité dans les modes de gestion 54
3. Présentation des acteurs et enjeux 54
4. Rôle des structures interrogées 56
4.1. Les acteurs locaux 56
4.2. Les institutions publiques et privées à l'échelle régionale 57
5. Trois finalités identifiées 58
6. Résultats des entretiens : constats et ressentis 62
Relations avec les sauniers 62
L'application des réglementations environnementales et paysagères 63
Chapitre 8 : Analyse des conséquences des perceptions de l'espace et des usages attribués aux marais sur des orientations de gestion 64
1. Trois fonctions attribuées aux marais salants 65
2. De marais dynamique à marais protégé, une gestion paradoxale ? 67
Conclusion 70
ANNEXES 76

Introduction

Les activités agricoles que l'on rencontre dans les îles pré-continentales de la façade atlantique française sont multiples et diversifiées. Cependant, elles sont confrontées à des enjeux communs, notamment en lien avec leur situation d'insularité selon certains acteurs de terrain, comme le Réseau Agricole des Iles Atlantiques (RAIA). Le RAIA rassemble des structures associatives et des agriculteurs volontaires des îles de la façade atlantique, ayant vocation à alimenter une réflexion et une action globale sur l'avenir de l'agriculture en territoire insulaire. Les objectifs du réseau sont de développer l'entraide et le partage d'expériences, de mutualiser les réflexions et des outils d'animation, de sensibiliser et mobiliser différents acteurs concernés par l'agriculture insulaire ou encore, d'assurer un accompagnement des projets agricoles locaux.

Le projet de recherche-action SOFIANE « SOutenir et Faciliter dans les Îles de la façade Atlantique, une Agriculture Nourricière et à Externalités positives » a pour objectif d'identifier et d'analyser les caractéristiques structurelles, sociales, environnementales, économiques et politiques des agricultures insulaires. Il est copiloté par le RAIA en partenariat avec des chercheurs de l'UMR CNRS ESO Rennes (dominante géographie et sociologie) et l'UMR CNRS Arènes (dominante science politique et sociologie de l'action publique).

Ce stage, réalisé au sein du RAIA, s'intègre dans le projet de recherche SOFIANE tout en prenant en considération une production et une filière alors peu connues mais pourtant présentes sur trois îles de la façade atlantique (Oléron, Ré et Noirmoutier) : la saliculture. Dans le cadre de ce stage, le travail de recherche et de terrain se focalise sur l'île de Ré afin d'établir un état des lieux actualisé de la filière sur cette île. D'autres potentielles recherches pourront compléter ce stage en se dirigeant vers une étude comparée, intégrant les deux autres îles salicoles de la façade atlantique. Ce travail a pour finalité de répondre aux attentes exprimées par des représentants de la filière rétaise, centrées sur des enjeux professionnels, tout en participant à alimenter la travail de thèse de Naïla Bedrani (doctorante à l'Université de Rennes 2 et co-encadrante de ce présent stage) portant sur les transformations agricoles dans les îles.

La thèse évoquée ci-dessus vise à expliciter les processus sociaux à l'œuvre dans la transformation des activités agricoles insulaires, en particulier depuis la Seconde Guerre Mondiale jusqu'à aujourd'hui. Le territoire d'étude comprend les seize îles de la façade atlantique, qui disposent à minima d'un statut communal. Étant donné l'ampleur de ce territoire d'étude, le choix a été fait de se focaliser sur les activités agricoles et de ne pas traiter les activités salicoles avec la

même intensité. En complémentarité, l'analyse des transformations qu'a connu la filière salicole rétaise sur le temps long et jusqu'à aujourd'hui, a alors été proposée dans le cadre d'un stage de fin d'études.

Quant aux représentants professionnels associés à l'encadrement de ce stage, ils ont exprimé le besoin de disposer de connaissances actualisées sur le fonctionnement des exploitations salicoles, sur les sauniers eux-mêmes et sur les enjeux plus globaux de la gestion du marais au regard des différents acteurs qui y interviennent. La filière connaît des évolutions importantes depuis les années 1990 et la dernière étude réalisée auprès des sauniers date de 2008. Plusieurs évolutions du métier sont aujourd'hui discutées : le métier était avant tout pratiqué en complément de revenu, en pluriactivité, alors qu'aujourd'hui la norme semble se déplacer vers une pratique en mono activité. Qu'est-ce que cela implique d'un point de vue technico-économique et organisationnel pour les entreprises salicoles ? La deuxième évolution notable concerne la main d'oeuvre historiquement mobilisée pour l'activité salicole, uniquement familiale et rétaise d'origine. Aujourd'hui, peu de rétais pratiquent cette activité, laissant la place aux néo-insulaires dont les caractéristiques et les motivations sont mal connues. Enfin, alors que les sauniers étaient auparavant exclusivement réunis en coopérative, le nombre d'installations en indépendant (hors coopérative) progresse. Par ailleurs, l'un des stéréotypes entendus est l'aspiration à ce métier pour le sentiment d'indépendance et de liberté qu'il procure : comment les sauniers gèrent-ils alors le paradoxe entre désir de travail en autonomie et gestion collective que le marais implique de par sa constitution et son fonctionnement hydrologique dans sa globalité ?

Ces questionnements nous amènent à formuler une première question de recherche : **Dans quelle mesure les trajectoires socio-professionnelles des sauniers installés sur l'île de Ré influencent-elles les caractéristiques technico-économiques des entreprises ? Existe-t-il des configurations plus favorables à la pérennité de ces dernières ou au contraire, certaines participent-elles à leur fragilité ?**

Tenter d'apporter des éléments de réponse à ce questionnement m'amène à interroger, à travers des entretiens semi-directifs, les trajectoires des sauniers, les caractéristiques technico-économiques des exploitations et leur fonctionnement. J'envisage également de comprendre leurs motivations à exercer le métier de saunier et à choisir l'île de Ré, le cas échéant, et enfin, explorer les liens qu'il peut y avoir entre ces différentes thématiques.

Par ailleurs, les marais salants, façonnés par l'homme, étaient avant tout support d'une activité de production. Depuis plusieurs décennies cependant, d'autres fonctions lui sont attribuées

pouvant ainsi complexifier la pratique de la saliculture d'après les représentants professionnels rencontrés. Les objectifs de gestion, faisant écho aux fonctions émergentes des marais salants, pourraient donc être différents selon la perception des enjeux que portent les différents acteurs impliqués, travaillant à l'échelle locale ou régionale. La deuxième question de recherche est donc la suivante : **les enjeux socio-culturels, environnementaux et économiques attribués aux marais salants et leur priorisation sont-ils perçus différemment en fonction des acteurs impliqués dans la gestion du marais et comment cela entre-t-il en interaction avec le fonctionnement des exploitations ?**

Ainsi, ce deuxième axe a vocation à définir les différentes postures des acteurs impliqués dans la gestion et la gouvernance du marais, ainsi que leur agencement. Il s'agira de questionner leur perception des activités salicoles en fonction de leurs objectifs et des enjeux qu'ils attribuent au marais.

Ce rapport est décliné en trois parties. En première partie, je développerai le contexte du stage, la méthodologie employée ainsi que l'environnement géographique, historique et politique de la filière salicole rétaise. En deuxième partie de cette recherche, je développerai l'analyse des enquêtes conduites auprès des sauniers. Enfin, j'analyserai les entretiens effectués auprès des acteurs du territoire impliqués dans la gestion des marais, dans la troisième et dernière partie.

PARTIE I : Cadre conceptuel, méthode et éléments de contextualisation

Chapitre 1 : Vers une approche de diagnostic agricole et territorial

1. Un contexte local à s'approprier

La thématique de stage tout comme le terrain d'étude ont été pour moi, au départ, des domaines de recherche inconnus. Il a donc été nécessaire de comprendre le sens et les orientations de ce stage à travers un travail bibliographique et d'enquêtes visant à s'imprégner du sujet de la saliculture et du contexte insulaire. Pour ce faire, je me suis inspirée de la méthode de l'analyse-diagnostic des systèmes agraires développée par la chaire d'agriculture comparée d'Agro Paris Tech. Cette méthode a pour objectif d'étudier les transformations des activités agricoles dans un territoire donné en s'appuyant sur l'analyse des pratiques agraires et la caractérisation des systèmes de production (N, Sevaux, 2010). Il s'agit également d'identifier les évolutions historiques pour « appréhender leurs conséquences sur les plans agro-écologique, économique et social » (ibid, 2010). L'histoire agraire est donc prise en compte dans cette méthodologie à travers l'analyse des évolutions des pratiques agricoles et des modèles organisationnels des entreprises. L'approche historique dans le cadre de mon stage s'apparentera à reconstituer les transformations qu'ont connues les activités salicoles sur le temps long, dans un premier temps à partir de la littérature existante puis, lors de la phase de terrain, par le recueil de témoignages de sauniers et d'acteurs du territoire.

Dans un premier temps, la bibliographie étudiée a porté sur des références locales afin de comprendre le contexte et l'évolution de la filière. Je me suis principalement appuyée sur deux ouvrages de référence au sujet de la saliculture rétaise : "*Sel et sauniers d'hier et d'aujourd'hui*", de Pierre Tardy (1987) qui m'a permis de retracer l'historique de la saliculture, qui est depuis de nombreux siècles, une production structurante dans le nord de l'île. De nombreuses notions techniques sont référencées. L'ouvrage de Louis Papy, écrit en 1929, décrit le contexte salicole du XVIIe au XXe siècle.

Dans le cadre de la mise en place d'une politique locale de relance de la saliculture, une étude réalisée en 1995 par la Chambre d'agriculture et commanditée par la Communauté de communes renseigne sur l'état des lieux de la filière et la dynamique de l'époque. Ce travail propose un diagnostic des marais salants en production et non-exploités et inclut des références économiques destinés à avoir une visibilité sur le potentiel d'installation sur une dizaine d'années. Dans les années 1995, à la relance de la saliculture, les installations dans le cadre coopératif dominaient puisqu'elles représentaient 90 % du potentiel de production de l'île. A l'époque, l'état des lieux s'est donc orienté

exclusivement vers cette forme organisationnelle d'installation. Je n'avais donc aucune connaissance sur le début des installations de sauniers indépendants (en dehors de la coopérative).

A cette époque, en 1995, trois types de candidats à l'installation sont décrits dans l'étude :

- Des candidats **appartenant à des familles de sauniers,** ayant déjà des marais et bénéficiant d'une aide familiale pour la production. Ils n'ont pas de formation agricole et donc pas accès aux aides publiques à l'installation.
- Des candidats **venus d'ailleurs** qui se découvrent une passion pour ce métier ancestral. Ils ne sont pas d'origine rétaise. Les institutions ont éprouvé une certaine méfiance vis à vis de ces nouveaux arrivants car elles doutaient de la solidité de leurs motivations et de leurs aptitudes, considérant le travail du saunier comme difficile et éprouvant physiquement. Les institutions leur recommandaient de poursuivre une activité complémentaire pour assurer économiquement les premières années d'installation.
- Le dernier profil identifié fut **les "chômeurs"**, à la recherche d'un emploi stable. Ils n'avaient ni marais, ni formation et étaient souvent trop âgés pour disposer des aides publiques à l'installation. Ils étaient pourtant motivés et « peu exigent en matière de revenu ».

Au milieu des années 1990, la plupart des sauniers sont âgés, pluriactifs (le marais est un complément de revenu d'une autre activité professionnelle ou d'une pension) ou polyculteurs (agriculteurs en pluri-productions incluant potentiellement vignes, maraîchage et sel) puisque 45 % sont agriculteurs-retraités et exploitent 55 % des marais salants en activité. Cet état de lieu de 1995 amène de nouvelles interrogations aux vues du contexte actuel : qui sont les sauniers et les candidats à l'installation aujourd'hui ? Y a-t-il encore des polyculteurs ? Y a-t-il encore des pluriactifs de manière pérenne ? Ou la pluriactivité est-elle uniquement de mise lors de la phase d'installation ? La mono activité est-elle devenue plus importante qu'à l'époque de la relance salicole ? Est-ce que l'origine des sauniers et leurs expériences antérieures peuvent être corrélées aux caractéristiques des exploitations salicoles ?

L'étude de 1995 de la chambre d'agriculture avait été accompagnée par la chercheuse Sarah Réault-Mille, qui a elle-même rédigée une thèse publiée en 2003 : *Les marais charentais, géohistoire des paysages du sel.* Son ouvrage permet de comprendre le fonctionnement théorique des marais salants ainsi que le contexte politique de la gestion et de l'aménagement des marais à cette époque.

La thèse de François Paticat *"Flux et usages de l'eau de mer dans les marais salés endigués charentais : cas du marais salés endigués de l'île de Ré"* (2007) permet quant à elle d'obtenir des informations

concernant les réglementations environnementales et les jeux d'acteurs à cette époque, en décrivant la diversité des usages et représentations des marais en fonction des différentes professions exerçant sur le marais (sauniers, ostréiculteurs, aquaculteurs) et des acteurs intervenant dans la gestion et la gouvernance du marais (AEMA, LPO, Conservatoire du Littoral, Communauté de communes, DREAL.)

Enfin, afin d'actualiser les données sur la filière ainsi que les tendances d'installation, la référence indispensable fut l'étude réalisée par Geneviève Delbos en 2008.

Les dernières références citées ayant plus d'une dizaine d'années, la présente étude a donc eu d'abord vocation à actualiser ces informations, tant en interrogeant des sauniers que des acteurs intervenant dans la gestion et la gouvernance du marais.

2. Définir le cadre scientifique : réflexion sur une typologie et des critères adaptés

Pour appréhender les caractéristiques sociologiques des sauniers et surtout comprendre comment on devient saunier, je me suis intéressée à la notion de trajectoire socio-professionnelle. Claude Dubar (1998) cite Jean-Claude Kaufmann pour définir ce terme comme un « parcours « biographique » prenant en compte les aspects d'origines familiales et professionnelles ». Le parcours de vie des interrogés, recherché à travers l'entretien, leur permet de justifier de leur « position » à un instant donné et « d'anticiper un avenir possible ». Les trajectoires font également référence à un réseau dans un espace social, qui les amène à s'orienter vers des choix professionnels (ibid. 1998). Cette notion de trajectoire socio-professionnelle est différente de celle de profil, terme perçu comme un modèle sur un instant donné. Dans le cas de cette recherche, il fait référence à des grandes tendances rapportées à l'histoire et évolue dans le temps. Les « profils des sauniers » attestent d'une tendance générale alors que les trajectoires se réfèrent à des parcours individuels.

Pour ce qui est ensuite de la caractérisation technico-économique, j'ai dans un premier temps, d'essayer de transposer un cadre théorique appliqué à l'agriculture vers la saliculture. Michel Duru et al. (2017) proposent un modèle définissant différentes formes d'agriculture en fonction d'une économie mondialisée, d'un ancrage territorial fort, de la prise en compte de la biodiversité dans la production ou encore des labels. Cependant, cette méthodologie fut, pour moi, difficilement exploitable pour la saliculture car les formes d'exploitation et de production divergent du fonctionnement des productions agricoles. L'ancrage territorial, par exemple, ne se mesurera pas de la même manière, puisqu'il s'illustre, en agriculture, par la vente directe et l'indépendance d'une production industrialisée. Dans la filière salicole de l'île de Ré, l'ancrage territorial se mesure plus

fortement par une implication historique et collective à la coopérative. La production indépendante est elle aussi ancrée dans le territoire mais d'une autre manière. Ils travaillent en grande partie sur les marchés locaux et n'ont pas les mêmes débouchés que la coopérative, orientée surtout vers la vente en grandes et moyennes surfaces.

N. Girard (2006) propose une classification des pratiques des agriculteurs en faisant ressortir le point de vue de l'enquêté sur ses propres pratiques. Cette méthodologie a orienté mon travail pour construire une typologie propre à l'étude. J'ai tenté de formaliser des catégories idéales typiques permettant de distinguer les pratiques des sauniers qui se réfèrent à leur propre conception du métier et aux moyens employés pour y parvenir. Ces catégories volontairement caricaturales se basaient sur les trajectoires socioprofessionnelles des sauniers interrogés. Les nominations ont été inspirées de celles de l'étude de 2006 : " le sécuritaire soucieux de son territoire ; le diversifié sécurisé ; le confiant dans les prairies de longue durée ; etc. " (N, Girard, 2006). A partir de l'analyse bibliographique, la typologie créée pour les sauniers proposait donc différentes catégories, comprenant le profil sociologique du saunier en fonction de ses pratiques. Cependant, la période sur le terrain et le cheminement de l'analyse à la suite des entretiens ont réorienté la méthodologie de travail. La typologie des pratiques liées aux profils des sauniers s'est avérée incohérente avec les réalités du terrain. En effet, bien que chaque saunier ait un profil particulier, le choix des pratiques vont au-delà de leurs simples caractéristiques sociales. Il faut également prendre en compte les besoins et le niveau de vie espéré, ainsi que la conception du métier faisant références aux critères techniques et économiques des installations salicoles, que nous développerons en deuxième partie de ce mémoire.

Pour aller plus loin, je me suis intéressée à la théorie des représentations sociales expliquée par Jean-Claude Abric (2014), dans son ouvrage Pratiques sociales et représentations. Il montre que les représentations sociales sont directement liées aux pratiques : « Toute contradiction entre les représentations sociales et des pratiques amène nécessairement la transformation de l'une ou de l'autre. » (J.C, Abric, 2014, p.288). En agriculture, les représentations sociales sont classées en logiques différentes : logique civique, domestique, marchande et technique (G, Allaire, 1995). On retrouve les mêmes logiques en saliculture, bien qu'elles ne soient pas référencées dans la bibliographie actuelle. On peut donc penser que les représentations sociales s'orientent vers une logique alimentaire, puisque le sel est à destination de la consommation humaine ; une logique d'appartenance, ciblant l'appartenance à un groupe, un collectif ou à la terre, au marais ; une logique marchande et technique, ayant un lien avec le type de commercialisation, puisque c'est en fonction de cette représentation que les pratiques seront différentes. Toutes ces logiques recensées font écho à la conception du métier de chaque saunier interrogé et aux critères choisis préalablement.

3. Méthodologie

J'ai construit ma méthodologie en trois temps : une analyse bibliographique visant notamment à reconstituer l'histoire des activités salicoles rétaises ; des entretiens exploratoires téléphoniques visant à comprendre les enjeux actuels, collecter des données de cadrage et à identifier les acteurs clés ; des enquêtes de terrain auprès d'un échantillon de sauniers et des acteurs de la gouvernance dans l'objectif de répondre à mes deux questions de recherche.

3.1 Phase 1 : entretiens exploratoires

Une grille d'entretien individualisée a été réalisée pour chaque personne interrogée lors de cette phase exploratoire, sous forme d'entretien semi-directif, permettant une liberté dans le discours. Bien que les thématiques se rejoignent, des questions précises et spécifiques sur la structure d'appartenance et son fonctionnement ont été réfléchis en amont, en fonction des acteurs interrogés. Cela m'a permis d'actualiser et de comprendre de manière globale le fonctionnement de la gestion des marais salants, les tendances d'installation, ainsi qu'une première compréhension des problématiques vécues par les sauniers.

La grille des entretiens exploratoires regroupe cinq thèmes : (cf. annexe 1)

Les thèmatiques choisies, abordées lors des entretiens	La gestion des marais
	Les enjeux
	La perception du métier de saunier
	La représentation de l'espace des marais
	L'avenir des marais salants

Entretiens exploratoires, acteurs de la gouvernance et producteurs contactés

Tableau 1 Liste des entretiens exploratoires réalisés

Fonction de l'interrogé	Informations collectées
Président de l'APSIR[1]	Eléments de contexte, enjeux de la filière et compréhension globale du territoire.
Saunière, adhérente à la coopérative	Comprendre le fonctionnement de la coopérative dans les grandes lignes, affirmer ou infirmer des informations, éléments d'éclaircissement des caractéristiques techniques et économiques.
Saunier, adhérent à la coopérative, responsable des installations à la Coopérative	Fonctionnement de la coopérative et des installations, historique et évolution, difficultés et problématiques rencontrées, données économiques.
Candidat à l'installation	Son parcours d'installation, les grandes étapes, les difficultés d'accès au foncier, les investissements, interactions entre les sauniers, aides et soutiens, fonctionnement de la coopérative, commission pour l'acquisition des marais, ses perspectives d'évolution en tant que saunier.
Conseiller à la Chambre d'agriculture	historique de la filière sel, a vécu la reprise salicole dans les années 1990 puisqu'il est arrivé à la chambre d'agriculture en 1994. Contexte de l'époque, anecdote, évolution, éléments clés.
Directeur de l'AEMA[2]	Fonctionnement de l'association, son rôle sur le territoire, difficultés, réglementation, enjeux de gestion. Eléments sur la place des sauniers dans la prise de décision des instances territoriales.
Responsable de la formation BPREA	Détails de la formation, différence des pratiques entre Guérande, Ré et les autres sites, mises en commun des enjeux partagés et avis sur la gestion de ces enjeux.
La chargée de mission intervention foncière Centre-Atlantique du Conservatoire du Littoral	Réglementation environnementales, achat et préemption des marais, gestion, mise en location, enjeux en tant que propriétaire avec les gestionnaires.
Le Directeur de l'écomusée	Historique et rôle du musée, éléments importants à valoriser.
La chargée de mission au pôle environnement à la Communauté de communes	Historique et contexte, gestions des marais, relation avec les acteurs, la gestion de l'articulation entre le croisement des enjeux et des intérêts divergents des marais.
Conservateur et Coordinateur de la Réserve Naturelle Nationale Lilleau des Niges LPO	Explication du rôle de la structure pour la biodiversité et précisément l'avifaune. Enjeux de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges. Lien et collaboration avec les sauniers.

[1] Association des Producteurs de Sel marin de l'Ile de Ré
[2] Association des Etangs et des Marais de l'Ile de Ré

Phase 2 : entretiens approfondis, sur le terrain

Entretiens auprès des sauniers : création de la grille d'entretien

A partir des entretiens exploratoires et de mes lectures, j'ai identifié cinq thématiques à aborder avec les sauniers que l'on retrouve dans ma grille d'entretien : (cf. annexe 2)

Les thématiques choisies, abordées lors des entretiens	L'historique et le projet d'installation
	La production
	La politique et l'engagement
	La représentation du métier et de l'espace des marais
	L'avenir des marais salants

Lors des entretiens, j'ai aussi utilisé un outil pour approfondir la question de l'interaction entre les sauniers et les acteurs institutionnels. Il s'agissait d'une liste de noms de structures à présenter à l'enquêté en lui demandant avec quel type d'acteurs il entretenait des contacts, sous quelles formes et quelles fréquences (annexe 3).

Échantillonnage et prise de contact

Une centaine de producteurs de sel sont référencés sur l'île de Ré. Pour définir l'échantillon, une quinzaine de sauniers ont été identifiés selon différents critères avec l'aide d'une adhérente à la coopérative et d'un saunier indépendant. Pour ces deux sauniers, le critère le plus évident a été l'appartenance ou non à la coopérative: un saunier est coopérateur ou bien indépendant. A partir de là, nous avons réfléchi à d'autres critères potentiels tels que la mono ou pluriactivité et dans ce deuxième cas, si l'activité salicole était à vocation principale ou complémentaire d'une autre activité principale. Nous avons également pris en compte la formation professionnelle (formation BPREA de Guérande ou non), l'âge, le sexe, l'origine (familiale locale ou néo insulaire) ainsi que l'ancienneté dans le métier.

Tableau 2 Critères définis pour l'échantillonnage des entretiens

	Forme organisationnelle de commercialisation	Origine du saunier	Combinaison d'activités	Orientation de vente	Critères sociologiques
Sauniers de l'île de Ré	Coopérateur ou indépendant	Originaire de l'île ou néo-insulaire	Mono actif ou pluriactif (dans ce cas, activité salicole principale ou secondaire)	Vente en gros et/ou vente au détail (dans ce cas, vente directe et/ou à des revendeurs)	Tanche d'âge ; formation ; ancienneté dans le métier

Une fois les entretiens réalisés, j'ai pu cibler de nouvelles catégories de personnes afin de confirmer ou infirmer mes hypothèses et pistes de réflexion. Au total, dix-huit sauniers ont été interrogés, douze faisant partis de la coopérative, et six étant indépendants.

Entretien auprès des acteurs de la gouvernance : création de la grille d'entretiens

La dernière phase de l'étude ciblait les acteurs de la gouvernance. Six acteurs majeurs ont été identifiés et rencontrés. Une nouvelle grille d'entretien (annexe 5), unique à tous, a été confectionnée, dans le but de comprendre le positionnement des gestionnaires et d'avoir des éléments de comparaison entre tous, à partir des thématiques suivantes :

Les thématiques choisies, abordées lors des entretiens	Perception de gestion des marais
	Représentation de l'espace
	Les enjeux
	La relation avec les sauniers
	L'avenir des marais

Par le biais d'une approche orientée vers des échanges plus libres et informels avec certains sauniers, j'ai pu diriger mon regard vers d'autres perspectives de réflexion que celles envisagées au départ.

Chapitre 2 : l'île de Ré, territoire du stage

1. Présentation du territoire : cartographie

L'île de Ré est une des seize îles de la façade atlantique. Elle est divisée administrativement en dix communes, formant anciennement deux cantons. Un canton sud allant des communes de Rivedoux-plage à la Saint-Martin-de-Ré, où se situent en grande majorité les terres viticoles de l'île. Un canton nord, jusqu'aux Portes-en-Ré comprenant également les communes de la Couarde-sur-mer, Loix, Ars-en-Ré et Saint-Clément-les-Baleines. C'est dans ces cinq communes du canton nord que se situent les marais salants.

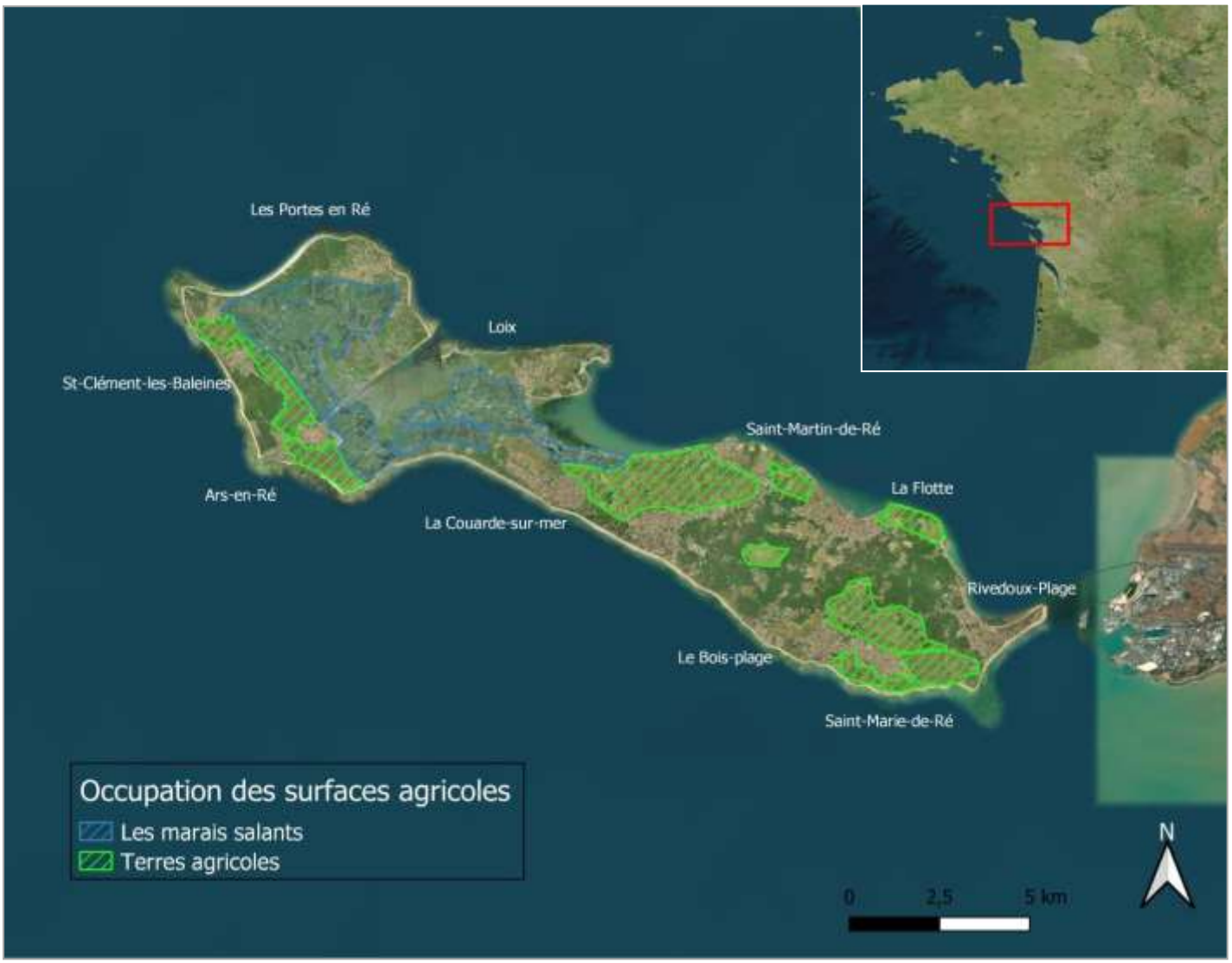


Figure 1 L'occupation des surfaces agricole de l'île de Ré Réalisation : H.L 2020

Evolution de la démographie

Au XVII° siècle, les sauniers et les viticulteurs représentent 58 % de la population. (Papy, 1929). La densité de population est importante et on retrouve des regroupements de population dans les bourgs, principal trait du peuplement rétais datant de cette même époque. D'après Papy, le nombre d'habitants en 1699 était de 15 830. Un siècle plus tard, l'accroissement de la population fut important et l'île était alors peuplée de plus d'habitants qu'elle ne pouvait en nourrir. A partir du XIX° siècle, l'île connaît un phénomène de dépopulation, dû entre autre à un développement d'épidémies qui touche la population qui ne peut plus se nourrir. S'ajoute à cela des crises économiques qui entraînent une émigration importante à la suite du développement des ports. Elles sont à l'origine du départ d'un grand nombre de familles. L'île est alors frappée par l'exode rural que connaît, à cette époque, la plupart des campagnes françaises. Le déclin de la production agricole est imminent, dans le canton d'Ars concernant la saliculture et celui de Saint-Martin pour la viticulture. La population de Ré passe alors de 16 539 habitants en 1856 à 9 994 en 1926, soit une diminution de 40 % du total de la population en soixante-dix ans.

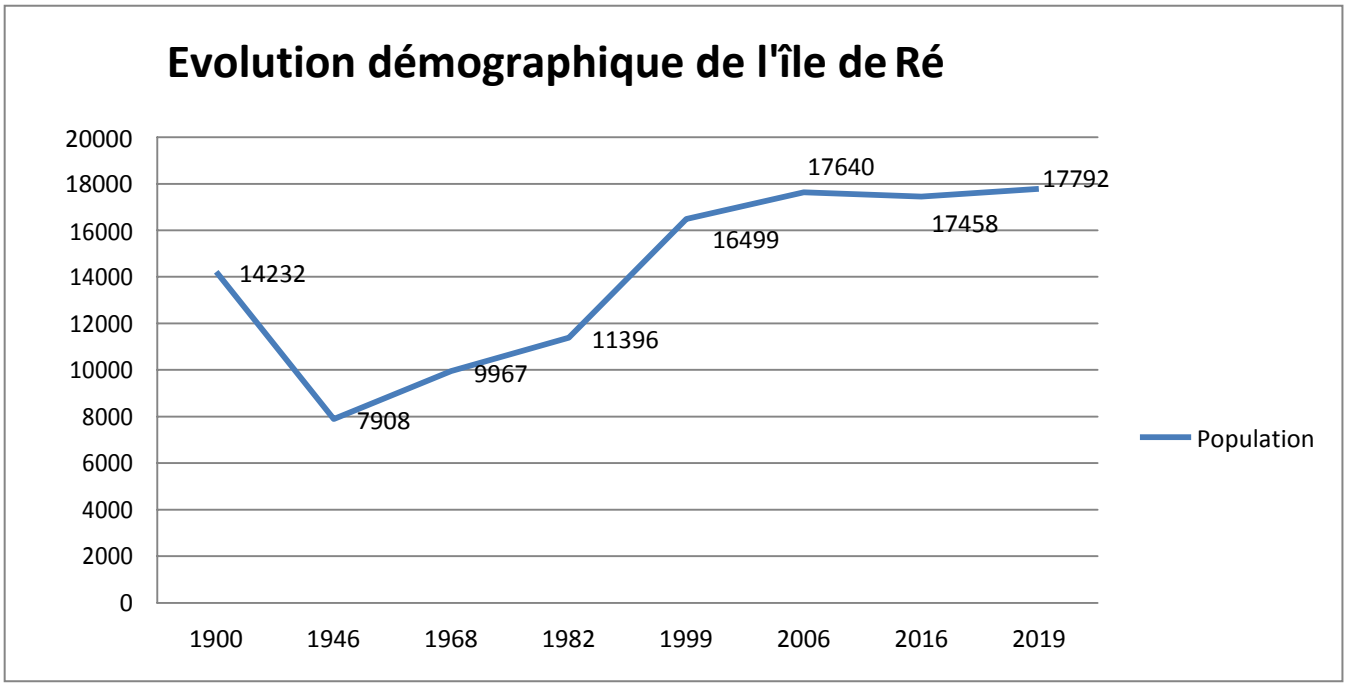


Figure 2 Graphique de la population rétaise

Ces densités de population expliquent la nécessité des rétais à se regrouper et à s'entendre pour se défendre des invasions et des menaces naturelles. « L'économie agricole est en corrélation avec le mode de groupement. Pas de ferme isolée indépendante, les propriétés n'ont pas de centre, ou plutôt, le centre sera le village. » (L. Papy, 1929). Les îles sont très marquées par le mutualisme et pas seulement en agriculture.

D'après Céline Barthon (2005), suite à cette déprise démographique, l'héritage insulaire formé par l'organisation spatiale et les structures sociales se dégrade. Mais cette solidarité ancrée dans les principes de la population rétaise a engendré cet esprit coopérateur insulaire, que l'on retrouve encore aujourd'hui, comme un sentiment fort chez les agriculteurs. Cependant, l'esprit coopérateur n'est pas seulement ressenti par les rétais mais aussi par la population extérieure qui s'installe en tant que saunier et viticulteur puisque les coopératives salicoles et viticoles sont dominantes dans la production insulaire. Cependant, ce coopératisme fort a provoqué des réticences lorsque des individus ont voulu s'installer en dehors de la coopérative.

Population d'aujourd'hui et logement

La population en 2015 atteint les 17 602 habitants sur l'île. Entre 2010 et 2015, le taux de variation est de -0,4 %, avec un taux de 60 % de résidences secondaires, connaissant un fort accroissement de 26,08 % entre 1999 et 2010.

Cette dominance des résidences secondaires engendre des difficultés d'accès à la propriété pour les habitants de l'île, voire des difficultés à l'accès au logement locatif. La problématique du logement est donc un sujet complexe pour les installations chez les sauniers. Le logement vacant est très faible (2 %) (INSEE, 2015) et la mobilité résidentielle est pratiquement impossible.

2. Concilier développement touristique et protection environnementale

Le développement du tourisme et ses effets

Apparaît, au XXe siècle, une nouvelle source de richesse : les plages, attirant en grande majorité une population urbaine qui vient découvrir l'île en se logeant dans les nombreuses maisons abandonnées. Une population nouvelle apparaît, aux origines sociales diverses. La découverte de « l'île déserte » ou « île sauvage » fait naître un désir particulier renforçant l'imaginaire relatif au développement du tourisme et à la patrimonialisation de l'île. (C. Barthon, 2005). L'évolution démographique est marquée par les courants migratoires important et par la proximité de

l'agglomération de La Rochelle, accentuée par les mouvements d'habitats péri-urbains et l'augmentation des résidences secondaires.

La création du pont et son ouverture en 1988 n'a pas eu un impact direct sur le rythme de la construction. L'impact visible a été celui du prix du foncier. La pression de l'urbanisation, encouragée par la déprise agricole a entraîné une profonde mutation des activités économiques, plaçant le tourisme en tant que première activité économique (J. Boucard, 1989). Historiquement, Ré était une île viticole et salicole mais elle est devenue *l'île du tourisme (ibid.* 1989*)*. Cependant, avec le développement du tourisme de masse, les espaces naturels et agricoles ont rapidement été considérés comme primordial à préserver afin d'assurer la sauvegarde des ressources naturelles et paysagères de l'île (Cahiers de la Mémoire, 1985). C'est pourquoi, lors de la création du pont, le département a décidé de prendre des mesures de protection, notamment le classement à l'inventaire des sites de la partie nord de l'île.

En plus de la mise en place de politiques environnementales, le développement du tourisme a eu pour conséquence la remise en état de marais à l'abandon, dans le but de revaloriser le patrimoine paysager, permettant ainsi de faire le lien entre le tourisme et les activités primaires de l'île (J. Boucard, 1989). Dans ce but, une piste cyclable tracée au milieu des marais salants permet de découvrir le territoire. La piste cyclable est un enjeu touristique important sur l'île, puisque la mobilité douce est le mode de déplacement principal pour les touristes. Dans la partie nord, elle longe les marais salants qui apportent une plus-value importante au tourisme insulaire. Outre son impact direct sur la remise en état des marais salants et donc sur la production de sel, le développement touristique augmente le commerce local du sel, sur les marchés, dans les boutiques villageoises et, plus récemment, sur des points de vente au bord des marais, le long des pistes cyclables.

Les marais salants, un espace "surprotégé" ?

Les espaces naturels et agricoles représentent 80 % de la surface de l'île de Ré et comptent des milieux très variés, aux forts enjeux environnementaux et paysagers. Dans ce contexte, les marais de l'île de Ré bénéficient d'une superposition de mesures de protection lui assurant une reconnaissance à plusieurs niveaux.

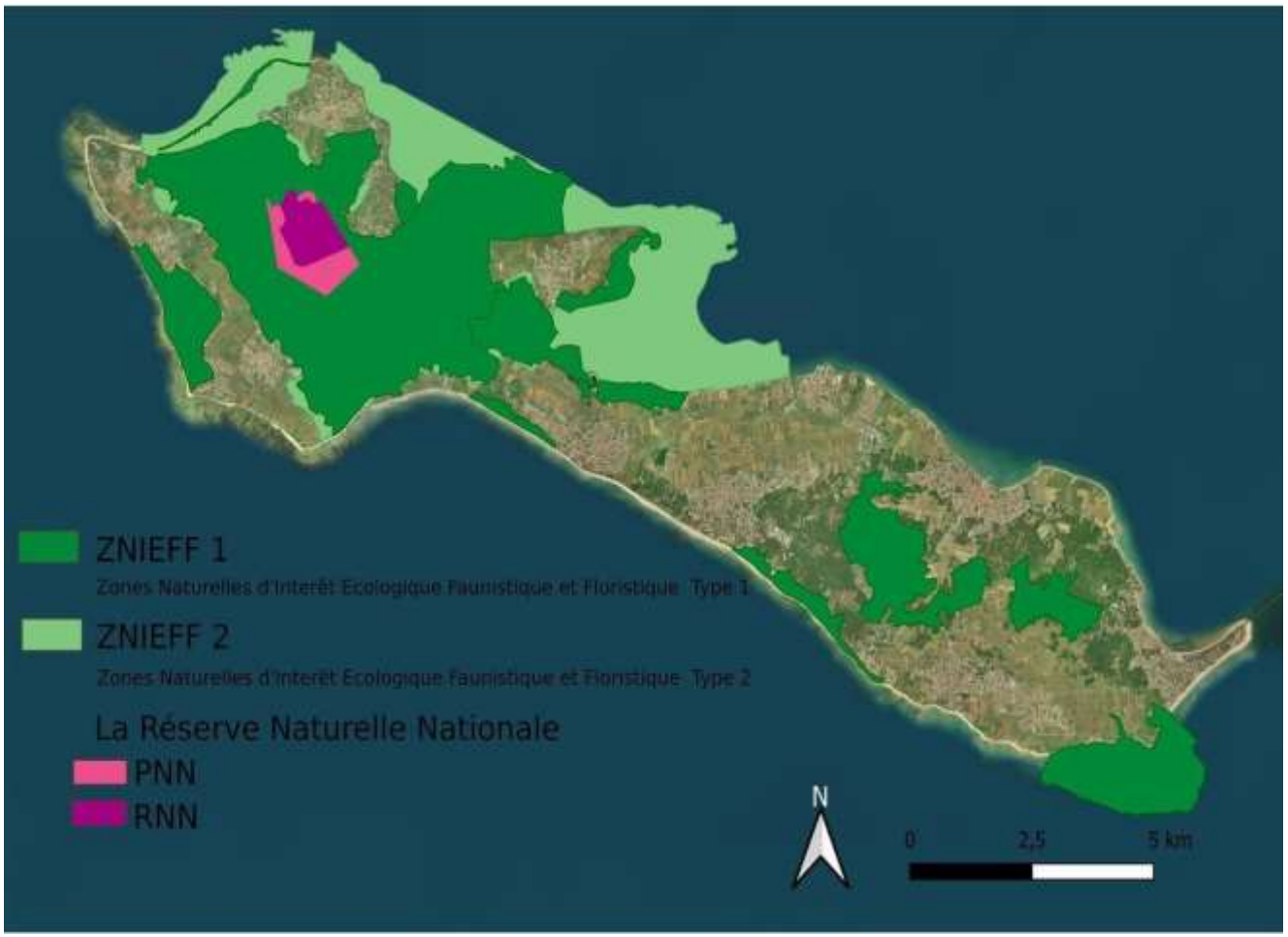
Dans un premier temps, l'ensemble du territoire insulaire rétais a d'abord été inscrit à l'inventaire des sites, à l'échelle nationale, suite à la loi de 1930 (Code de l'environnement). Puis en 1987, c'est l'ensemble des marais salants qui reçoivent le statut des sites classés. Cette législation s'intéresse aux « monuments naturels et aux sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. »

(Article L341-1 du Code de l'environnement), l'objectif étant la conservation et la préservation des caractéristiques du site.

Ensuite, à l'échelle européenne, plus de 3 000 hectares de l'île ont été référencés aux directives « oiseaux » et « habitats » en 1979 et 1992. Ces directives visent une protection des oiseaux et des habitats fragiles pour le maintien de la faune et la flore sauvage par la conservation de leurs habitats naturels. L'île comprend ainsi deux zones Natura 2000 qui regroupent les espaces soumis aux directives citées ci-dessus. Depuis 2003, au niveau international, cet espace est inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale Ramsar.

Figure 4 Zone RAMSAR





Source : INPN, 2018

Réalisation : H,L 2020

Figure 3 ZNIEFF de type 1 et 2

Chapitre 3 : Un patrimoine ancré dans le territoire insulaire

La notion de patrimoine fait ici référence à l'histoire, à un héritage culturel et paysager. D'après Jacques Lévy et Michel Lussault (2003), le patrimoine est ce qui « mérite d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent ».

Avant la création des marais salants, l'île de Ré était un archipel composé de quatre îlots : Saint Martin, Loix, Ars et les Portes. C'est l'homme qui a façonné l'île actuelle par des digues.

L'origine des marais salants datent du XIe et XIIIe siècle lorsque l'Abbaye de Saint-Michel en L'Herm, propriétaires des îles d'Ars et de Loix, compris l'intérêt des sols argileux et la faisabilité de la cristallisation du sel. Plus de 1500 hectares des 8000 ha de l'île de Ré étaient consacrés à la saliculture. L'apogée de la production de sel est marquée par le nombre d'aire saunante (bassin de récolte) qui a atteint jusqu'à 40 000 aires au milieu du XIX° siècle, exploitées par plus de mille sauniers à cette même époque. Les marais se répartissent dans la partie nord de l'île, allant de la Couarde-sur-mer jusqu'au Portes-en-Ré. (B. Dupic, 2020)

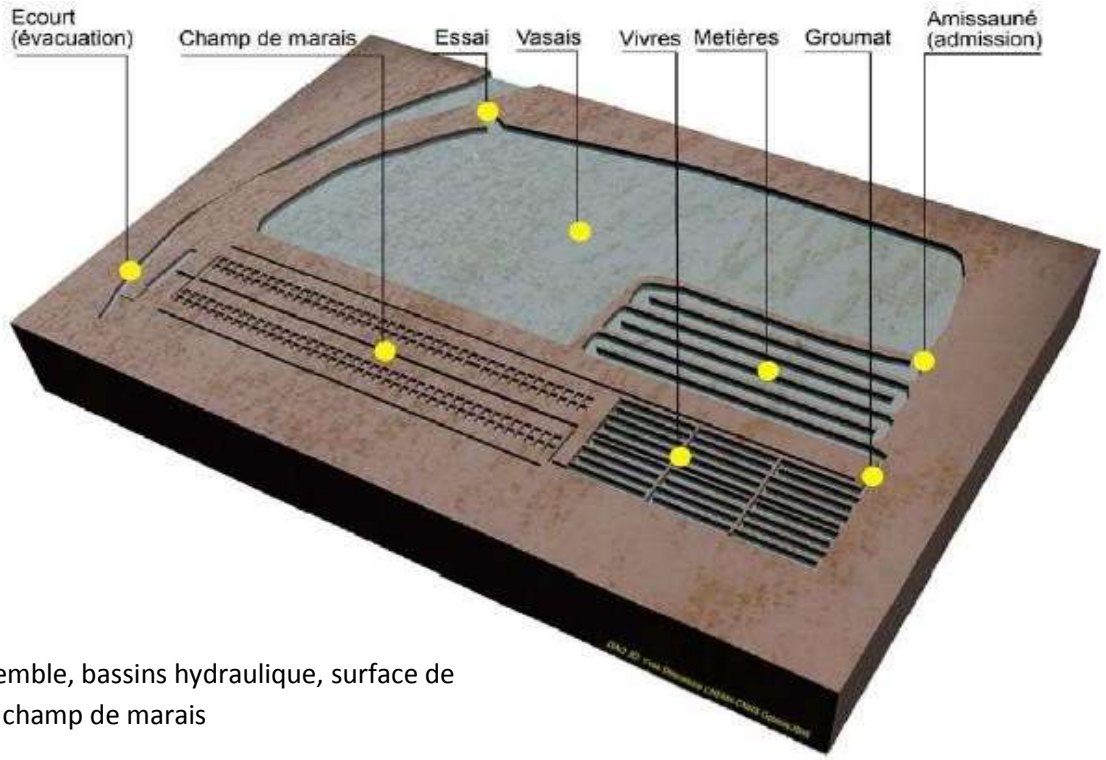
1. Fonctionnement d'un marais salant

La production de sel sur l'île de Ré repose sur la continuité de plusieurs bassins et d'un réseau hydraulique nécessairement géré par l'homme. Les bassins successifs sont relativement plats mais en escalier. Ainsi, par une circulation hydraulique gravitaire et lente, l'eau salée de l'Océan Atlantique chemine progressivement en s'évaporant et se concentrant.

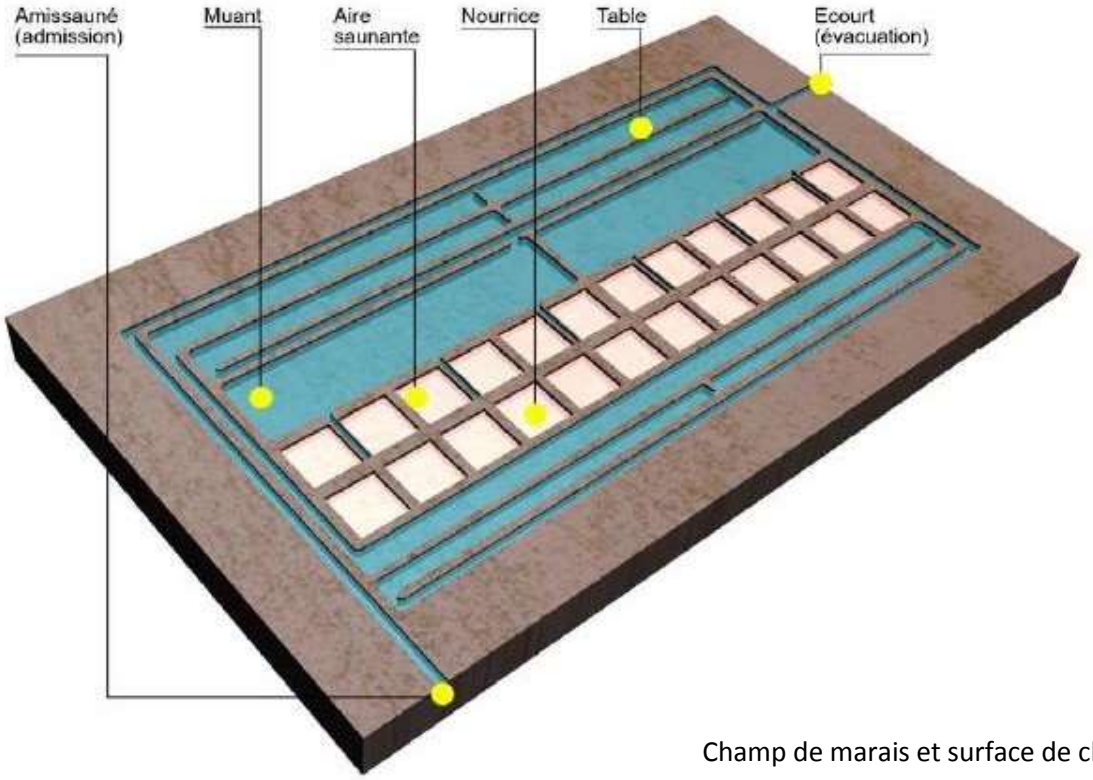
Le premier bassin appelé vasais, est le bassin le plus vaste et le plus profond avec une lame d'eau importante. On lui attribue la fonction de bassin de rétention et de décantation d'eau. Il fait le lien entre la mer et le marais ainsi alimenté en eau de mer via un chenal lors des grandes marées. Il constitue la réserve d'eau de mer où le taux de salinité est le plus faible.

Vient ensuite la métière, bassin de concentration et de décantation, où l'épaisseur d'eau est moins prononcée que dans le vasais. Puis l'eau arrive dans le champ de marais, lui-même composé de trois bassins de circuit de chauffe successifs : vivres, muants et nourrices avant de rejoindre les bassins de production : les aires saunantes. Il existe deux organisations que l'on retrouve la plupart du temps dans le paysage : le champ double ou la vissoune (champ simple). Depuis l'arrivée du tracteur, un chemin de roulage a été dessiné dans les champs de marais, plus grand qu'à l'origine pour déplacer le sel du marais à la bosse par la mécanisation. Ces modifications font parties des rares changements depuis la création des marais salants, où on retrouve une pérennité paysagère et technique depuis plusieurs siècles.

Figure 5 Réseau hydraulique des marais salants de l'ile de Ré (source : F. Paticat, 2007)



Vue d'ensemble, bassins hydraulique, surface de chauffe et champ de marais



Champ de marais et surface de chauffe



Figure 6 Champ double avec chemin de roulage, 2020 H. Legrand

2. Les évolutions marquantes de la production salicole

D'après Pierre Tardy (1987) au XVII° siècle, la production de sel de l'île de Ré étaient destinée à la conservation du poisson et une partie importante était vendue aux pêcheurs hors de l'île. Sous l'Ancien Régime, le sel de Ré ne pouvait être commercialisé en France puisque l'île n'était pas soumise à la gabelle, impôt sur le sel qui faisait partie des ressources fiscales principales du royaume de France. Le sel de Ré fut alors essentiellement exporté à l'étranger et principalement en Europe du Nord, là où les conditions climatiques ne permettaient pas de produire du sel de mer (B. Dupic, 2020). Au XVIII° siècle, à la suppression de la taxe, le sel de l'île de Ré a pu être commercialisé en France.

Les marais salants appartenaient aux grandes familles de l'époque étaient exploités par des métayers. Lorsque le sel a commencé à perdre de sa valeur (début XXe), les familles ont vendu leurs marais aux exploitants qui sont devenus propriétaires. La production de sel était considérée comme secondaire, les sauniers étaient avant tout viticulteurs et maraîcher, spécialisés dans la production de pomme-de-terre et héritant de marais où toute la famille travaillait et aidait à la récolte. Le déclin de la saliculture s'est donc accentué en raison de cette secondarité de la production qui devenait de moins en moins rentable comparée aux autres activités agricoles.

De l'apogée du 19e siècle au déclin du 20e

Au XIXe siècle, la moyenne de production, établie sur une vingtaine d'années entre 1840 et 1860 en raison de l'inégalité des saisons a été de 32 000 tonnes. (Cahier de la mémoire, *1981*). Puis, la saliculture a connu un rapide déclin suite aux guerres de l'empire napoléonien, qui engendrèrent un blocus de la flotte anglaise, réduisant considérablement les exportations vers l'Europe du Nord, en 1651 (P. Tardy, 1987), alors principal débouché de la production. De plus, le développement du transport ferroviaire accéléra la concurrence avec les sels marins du sud de la France et de l'est de l'Europe. Ils produisaient de manière plus intensive que les sels de la façade atlantique, leur permettant de commercialiser à moindre coût sur l'ensemble du territoire français. (B. Dupic, 2020).

Au XXe siècle, d'autres causes sont venues accentuer la déprise salicole : l'emploi de la congélation, la consommation plus importante de viande fraîche au lieu du porc salé, les nouvelles méthodes de conservation des fourrages (ex : ensilages) et, parallèlement, le développement de productions plus rentables sur l'île (pommes-de-terre et vin), ajouté à cela l'exode rural. La saliculture étant un atelier de production agricole le moins rentable, ce fut la première production abandonnée.

Le XXe siècle fut également marqué par une période de déclin important des producteurs de sel.

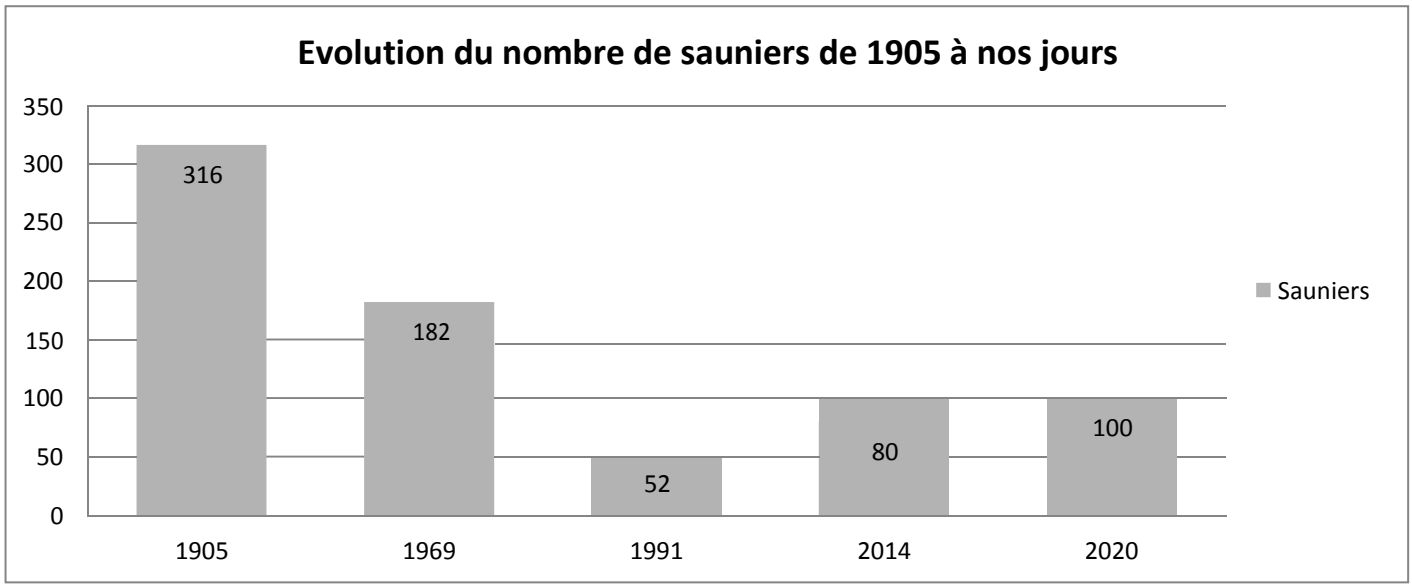


Figure 7 Effectifs des sauniers XXe-XIXe siècle (CA17)

La déprise spatiale s'est traduite par un abandon de la gestion hydraulique et de l'entretien des bassins et la transformation de certains marais salants en bassins piscicoles ou ostréicoles par un surcreusement rendant impossible tout retour à la production salicole.

La Coopérative, des évolutions marquées par la mutualisation

Cependant, malgré un abandon progressif de la saliculture, à cette même période se sont tout de même développés des modèles de mutualisation, alors très présents sur l'île, tant dans les domaines agricoles et salicoles. Un syndicat de vente fut constitué en 1901 pour être remplacé en 1911 par le Comité de défense salicole de l'île de Ré dans le but de mutualiser des bâtiments. Puis, en 1933, une Association de vente en commun des sels de l'île de Ré est créée afin de régulariser les ventes et les prix, avec comme politique de gestion de constituer des stocks, permettant une certaine sécurité et stabilité. C'est en 1942 que la Société Coopérative Agricole des Producteurs de Sel de l'ouest voit le jour. Ses objectifs principaux sont la collecte, le stockage, le conditionnement et la vente. La création d'une coopérative avec une capacité de stockage a alors permis de minimiser les variations de prix puisque sans possibilité de stockage, le prix du sel évoluait en fonction de la production à écouler. (CA 17, 1995).

Evolution de la production : la reprise salicole des années 1990

Avant les années 1990, la saliculture était une production annexe, permettant d'apporter un revenu complémentaire à la production agricole ou viticole notamment. On héritait des marais familiaux et on s'occupait du marais sans chercher à accroître la production. Mais la saliculture était en pleine déprise et de nombreux marais ont été mis sous l'eau[3], le prix du sel était au plus bas et se vendait peu, ce qui n'a pas incité les sauniers « héritiers des marais», alors appelé polyculteurs à développer leurs productions.

La coopérative salicole appartenait à une union de coopératives agricoles (viticoles, maraîchères et salicoles) et était dépendante d'un seul négociant, Aquasel. Le sel était géré par les agriculteurs locaux, eux-mêmes sauniers. La coopérative salicole servait alors de stockage pour la production et était envoyé à un seul négociant, qui commercialisait de la même manière le sel de Noirmoutier et l'île de Ré à faible valorisation.

A cette période, les sauniers étaient exclusivement pluriactifs :

- Les retraités (agriculteurs ou autres)
- Les agriculteurs pour qui le sel est un complément de revenu (en plus des vignes et pommes de terre : des productions qui se complètent tout au long de l'année)

[3] Les bassins sont inondés de façon contrôlée pour préserver les structures du marais. Les sauniers mettent leurs marais sous l'eau pendant l'hiver ou en cas de suspension de l'activité salicole.

- Les autres pluriactifs (employés, ouvriers valorisant le marais familial)

La production de sel est encore très marquée par son caractère familial. Les parents retraités apporte une aide conséquente pour l'exploitation du marais. Sont considérés comme saunier toute personne produisant du sel quel que soit le mode de faire-valoir : direct (propriétaire-exploitant) ou indirect (en métayage, fermage, à titre gratuit) ; quel que soit son statut au regard de la MSA (chef d'exploitation, cotisant solidaire, ou autre) ; quelle que soit la taille de l'exploitation. La taille des exploitations s'évaluent en nombre d'aires saunantes, soit en nombre de cristallisoirs qui comportent les unités productives (G. Delbos, 2008).

En 1995, 67 sauniers exploitaient 2 441 aires saunantes. On compte alors 7 à 13 aires saunantes par hectare exploité au lieu de 25 à 30 par hectare exploité au XIXe siècle (CA 17, 1995). S'en ai suivi d'une forte volonté politique de revalorisation des marais en friche avec le souhait d'installer de nouveaux sauniers. La chambre d'agriculture en collaboration avec la Communauté de communes y a fortement participé puisqu'ils ont eu pour travail de répertorier les marais et de réaliser un diagnostic sur l'île. Ce travail a été d'une grande utilité pour la filière car aucune référence récente à l'époque, technique et économique, n'était répertoriée et officialisée.

Le diagnostic a permis de connaître le potentiel des marais permettant selon ces estimations deux à quatre installations de sauniers par an, pendant une période de 10 ans. Cependant, l'installation devait être maîtrisée. A la demande de la Communauté de communes, 100 % des installations devaient s'orienter vers une production à la coopérative. Elles devaient également s'inscrire dans le parcours aidé de la DJA[4] et suivre la formation de BPREA salicole à Guérande.

A la même période, un nouveau type de profil de saunier apparaît : ni fils de saunier, ni rétais, formé à Guérande. Ils veulent travailler et vivre uniquement de leur production. Ils déclenchent une prise de conscience dans la population des sauniers déjà installés et plus particulièrement parmi les anciens : on s'intéresse de nouveau au métier et aux marais.

Par ailleurs, les producteurs de sel se sont rapidement rendu compte de la complexité de dépendre de la seule coopérative de l'île qui englobe les trois productions principales du territoire, viticole, maraîchère et salicole. Ils ont pris leur indépendance en créant une coopérative uniquement salicole dès les années 2000, ce qui a créé un certain mécontentement et de l'incompréhension chez les polyculteurs. De plus en plus souvent installés en tant que mono actif, les sauniers se devaient de s'investir dans la valorisation économique de leur production. Les premières années d'indépendance

[4] Dotation Jeunes Agriculteurs

ont été difficiles, aucunes conditions (climatiques et économiques) n'étaient rassemblées pour faire de bonnes récoltes et apporter une valorisation économique stable. Beaucoup de jeunes installés ont vécu avec le RSA, vivaient au camping et devaient quitter l'île l'hiver pour trouver du travail avant de revenir travailler le marais au printemps.

Cependant, l'essor de la commercialisation de la fleur de sel jusqu'ici peu vendue a permis une très nette valorisation de la saliculture. Elle était auparavant destinée à la consommation familiale et était « coulée », une fois la quantité suffisante récoltée, pour produire une plus grande quantité de gros sel. La fleur de sel est apparue comme une adaptation du métier. Les sauniers qui souhaitaient vivre de leur production cherchaient à récolter et vendre la fleur de sel qui constitue aujourd'hui près de 40% du chiffre d'affaire d'un saunier.

En 2008, **3467 aires saunantes** sont exploitées par 92 sauniers à 91 % adhérents à la coopérative. Au cours des années 2000, le nombre d'aires saunantes remises en culture a progressé de 30 %, soit 103 aires saunantes supplémentaires par an environ (G. Delbos, 2008).

Aujourd'hui, sur les 70 sauniers adhérents à la coopérative, une vingtaine de sauniers sont mono actifs. Les autres sauniers sont retraités, polyculteurs (moins nombreux), ou polyactif (artisanat, maçonnerie, menuiserie,…).

Une étude a été réalisée par la coopérative en 2017 dans le but de recenser les adhérents. Dans le tableau suivant, on observe que la tranche d'âge la plus représentée est entre 40 et 49 ans. Elle correspond à 40 % des adhérents. Cette même tranche d'âge exploite en moyenne 65,33 aires saunantes dans leur exploitation.

Tableau 3 Moyennes d'aires exploitées par tranche d'âge Source : Coopérative, 2017

	Part des adhérents par tranche d'âge	Moyenne d'aires exploitées
moins de 29 ans	4%	45
de 30 à 39 ans	17%	64,88
de 40 à 49 ans	40%	65,33
de 50 à 59 ans	15%	57,25
de 60 à 69 ans	17%	41,66
plus de 70 ans	8%	9,5

Source : Coopérative, 2017

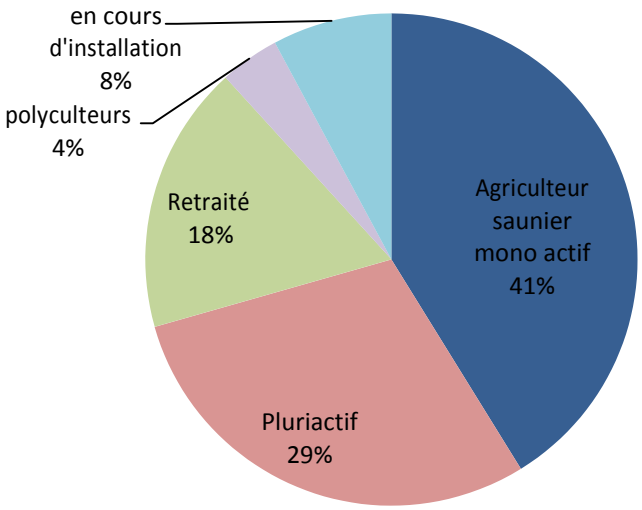


Figure 8 Part des sauniers en fonction des choix d'activité

D'après les données actuelles de la filière, qu'ils soient adhérents à la coopérative ou indépendants, la moyenne d'âge des sauniers est de 44 ans. Avant les années 1990, la moyenne d'âge était de 60 ans (CA, 1995). Elle a évolué au moment de la reprise des années 1990, lorsque de nouveaux sauniers sont venus sur l'île pour s'intéresser au métier.

Ce même graphique ne peut être réalisé auprès des indépendants puisqu'ils ont un suivi moins précis des statistiques générales.

3. Les évolutions vécues par la filière

Bien que les techniques de récolte soient restées entièrement manuelle et que les outils utilisés aient peu évolués (mêmes outils, même vocabulaire mais avec des améliorations techniques de changement de matériaux), différents aspects du métier ont toutefois connu des changements dès l'arrivée de la nouvelle génération de saunier en 1995.

3.1 Combinaison d'activités : mono et pluriactivité

A la reprise de l'activité salicole dans les années 1990, l'arrivée de néo-insulaires est couplée d'une vision nouvelle du métier. Ils voulaient vivre de la production de sel et s'installent dans l'objectif d'atteindre cette ambition.

Durant l'année 2008, l'activité salicole reste un complément de revenu pour un certain nombre de retraités issus ou non du monde agricole. Cependant, pour plus de la moitié des exploitants, elle est devenue une activité à part entière, exercée soit à titre exclusif (23 %), soit à titre principal avec des sources de revenu annexes (28 %). Les actifs référencés il y a 10 ans, en polyculture (saliculture en tant que production complémentaire) sont à cette période, devenus une minorité (7 % contre 23 % en 1995) (G. Delbos, 2008). Aujourd'hui, un seul saunier, originaire de l'île est polyculteur.

Aujourd'hui, la mono activité est de plus en plus présente dans le métier de saunier et est fortement souhaitée par les institutions. Que ce soit pour la coopérative, la chambre d'agriculture ou la formation de BPREA, la pluriactivité n'est pas favorisée et est même considérée comme un symptôme d'une profession qui ne peut faire vivre ses producteurs. Pour certains, si les sauniers continuent d'avoir des compléments de revenus extérieurs, le sel continuera d'être perçu comme un revenu annexe et la production ne sera pas suivie de manière assidue.

> « *On se dit, on gagne pas sa vie avec le sel, et ça décrédibilise l'image du saunier.* » *enquête exploratoire, acteur de la gouvernance mai 2020*

De plus, cette crainte grandit lors des mauvaises saisons : des sauniers qui ne sont pas impliqués à 100 % dans la production pourraient accentuer l'effet d'une productivité déjà mise à mal. (Donnée empirique selon entretien exploratoire)

3.2 La technique et l'organisation de la production

L'évolution des techniques est limitée car la mécanisation reste cantonnée à un petit nombre de tâches et l'expérience de la gestuelle demeure indispensable (on devient saunier au bout de deux à cinq ans de métier).

La recherche d'amélioration des rendements et des conditions de transport

Afin d'augmenter le rendement, les sauniers ont cherché à agrandir la surface d'évaporation par différents biais : agrandissement de la surface des aires saunantes ; optimisation de la surface de chauffe. Ils ont également recherché une réduction des opérations hydraulique par mécanisation. Le remplacement de la brouette par le tracteur pour le transport a également permis une meilleure aisance au travail. Cela a alors engendré une modification du champ de marais, puisqu'il a fallu aménager un chemin de roulage, c'est-à-dire, un chemin où le tracteur peut circuler le long des aires saunantes pour pelleter la *traite* de la journée. Le champ de marais a donc évolué dans sa

structuration puisque les aires saunantes étaient historiquement au centre du marais et ont donc été déplacées sur le côté latéral.

Une modification des tâches d'influence extérieure

Sous l'influence de la formation BPREA de Guérande, les sauniers qui ambitionnaient de vivre uniquement du revenu de la saliculture ont commencé à produire de la fleur de sel pour accroître leur chiffre d'affaires. A cette époque, la fleur de sel était uniquement destinée à la consommation domestique et familiale. Seul le gros sel était valorisé économiquement. La production de fleur de sel en quantité a donc entraîné l'émergence de nouveaux outils pour la récolter ainsi qu'une nouvelle organisation du travail pour continuer à produire du gros sel sans perturber la cristallisation et la récolte de fleur de sel. C'est une technique très physique. De plus, récolter de la fleur de sel peut, dans une majorité des cas, demander une main d'œuvre supplémentaire et donc un saisonnier à employer.

3.3 Valorisation économique et politiques de gestion : l'introduction de quotas à la coopérative

Le prix de vente de la fleur est nettement supérieur à celui du gros sel. D'après les entretiens réalisés auprès de représentants de la filière, le prix du gros sel équivaut à 340 € la tonne et celui de la fleur s'élève à 3700€. Elle représente aujourd'hui une partie non-négligeable du chiffre d'affaire des sauniers. Elle a donc été un levier pour la reprise salicole puisqu'elle a permis aux sauniers une valorisation économique supplémentaire.

Pour préserver la qualité de cette nouvelle production, dès la saison 1998, la coopérative a instauré des critères de récolte : indice de blancheur, finesse du grain, degré d'humidité après séchage,…

Puis des quotas pour la récolte de la fleur de sel ont été mis en place en 2004, établi notamment en fonction de la taille des exploitations, proportionnellement au volume de gros sel récolté.

En 2008, une partie non négligeable de sauniers (environ 30 %) préférait se consacrer uniquement à la production de gros sel et ne récoltait pas de fleur de sel (G. Delbos, 2008). Aujourd'hui, à une ou deux exceptions près, tous les sauniers produisent de la fleur de sel, mais pas à la même échelle, et ce notamment en fonction de la perception qu'ils ont de cette dernière.

D'après les entretiens réalisés, les sauniers, principalement coopérateurs ne « cherchent pas à faire de la fleur de sel » car ce n'est pas leur « préoccupation ». Ce qui peut s'avérer paradoxal puisque la

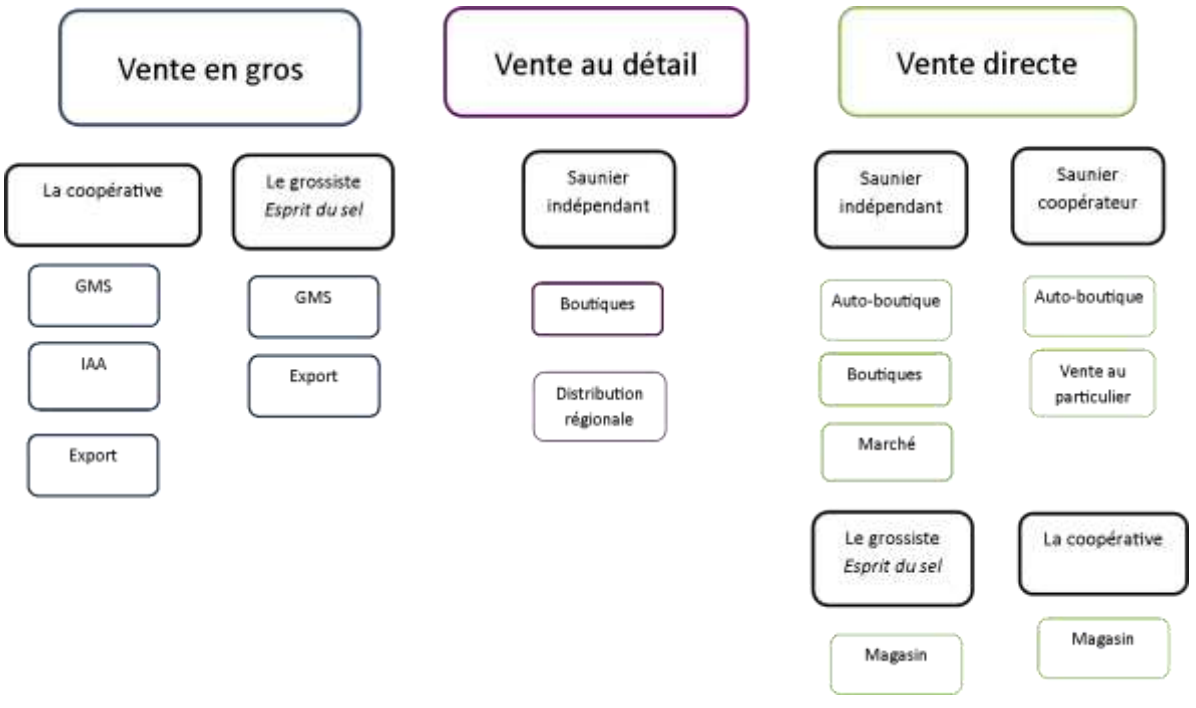
fleur est particulièrement rémunératrice, là où le gros sel, pourtant qualifié « d'âme du marais », suffit rarement à assurer un revenu décent, a fortiori avec un nombre d'aires saunantes restreintes.

3.4 Les modes de commercialisation

Les différentes caractéristiques économiques et organisationnelles des pratiques commercialisation du sel permettent une subdivision en plusieurs catégories. En premier lieu, le saunier peut adhérer à la coopérative. Cette forme d'installation est historique et a été fortement recommandée dans les années 1990 pour les nouvelles installations par le biais de la politique de reprise de la production menée à cette période. En dehors du cadre coopératif, un autre mode de commercialisation se développe. Ces sauniers sont alors appelés, en 1995, les individuels (CA & CDC, 1995). Ils sont considérés comme indépendants puisqu'ils ne font pas partie du modèle coopératif dominant. Ils choisissent donc de commercialiser leur sel en dehors de la coopérative, ayant comme principales motivations, l'objectif d'une meilleure valeur ajoutée et une prise de distance vis-à-vis de l'engagement coopératif. Ils sont très peu nombreux en 1995 mais ont petit à petit su se développer et se démarquer. Ils représentent aujourd'hui 30 % des producteurs. Il existe deux principaux modèles de commercialisation à l'intérieur du modèle indépendant. Il peut soit vendre toute sa production à un grossiste (Esprit du sel), soit vendre au détail (magasin du saunier lui-même, boutiques de l'île ou autres points de vente à l'échelle nationale).

Figure 9 Différents modèles de commercialisation actuels

e



vendre directement aux consommateurs du sel pré-conditionné par la coopérative. Les pratiques deviennent les mêmes que les indépendants : disposer un étale au bord de la piste cyclable à l'entrée du marais. Les touristes s'arrêtent pour acheter du sel en libre-service. Cette pratique a été introduite pas un saunier indépendant, dans les années 2013-2014 et très rapidement diffusée par d'autres producteurs.

3.5 Les organisations professionnelles

L'Association des Producteurs de Sel marin de l'Ile de Ré (APSIR), créé en 2009, compte 90 membres soit la grande majorité des sauniers de l'ile de Ré. Ses membres lui ont donné un large mandat sur les sujets concernant les enjeux transversaux de la profession.

Les principaux points de travail de l'APSIR sont :

- L'installation de nouveaux sauniers : suivi des dossiers avec notamment la coopérative, lien avec le BPREA saliculture, appui et conseil.
- L'IGP sel de l'ile de Ré, Fleur de sel de l'ile de Ré : élaboration du projet de reconnaissance de l'indication géographique protégée (IGP) fleur de sel de l'Ile de Ré et sel de l'ile de Ré, dialogue avec l'INAO, défense des intérêts de la profession sur ce dossier aux niveaux local et national.
- La défense des intérêts de la saliculture dans les dossiers locaux : participation au Scot et PLUi, plan digue, participation aux commissions d'attribution des parcelles du Conservatoire, dialogue avec les parties, etc.
- La défense des intérêts de la saliculture dans les dossiers nationaux (not. via l'association française des producteurs de sel artisanal (AFPS) : intégration de la saliculture dans le code rural (actée en 2019) ; défense de la fleur de sel (recours au conseil d'état sur une appellation abusive), mise en place d'une STG fleur de sel, etc.
- La défense de la fleur de sel au niveau européen via la fédération européenne du sel artisanal : élaboration du cahier des charges du sel Bio, défense des intérêts de la filière artisanale dans le processus de définition du le Bio, sensibilisation des acteurs européens aux enjeux du sel artisanal.
- La coopération technique avec les producteurs de sel de Guinée : à travers Charente-Maritime Coopération (CMC), association de solidarité internationale du Département dont l'APSIR est aujourd'hui membre du conseil d'administration.

PARTIE II : Une analyse portée vers des critères sociaux, techniques et économiques

Chapitre 4 : Des critères technico-économiques déterminants

Au moment de l'installation, chaque saunier réfléchit à la configuration de sa future exploitation et à l'organisation de son métier en fonction des besoins et de la qualité de vie qu'il souhaite atteindre. La question qui porte sur l'économie arrive au premier plan. Quel chiffre d'affaires atteindre en fonction du niveau de vie qu'ils souhaitent avoir ? Souhaitent-ils produire uniquement du sel ? Ou prendre le temps de commercialiser ? Ont-ils une activité annexe qu'ils ne souhaitent pas abandonner ? En fonction de ces objectifs de vie, les caractéristiques économiques, techniques et organisationnelles de l'exploitation se dessinent. Cela implique de réfléchir au nombre d'aires saunantes, au type de production (proportion de gros sel et fleurs de sel), au mode de commercialisation qui implique des conditions de stockage et une valorisation différente selon les cas, etc.

Dans le développement de ce chapitre, trois critères technico-économiques sont questionnés : la forme organisationnelle (coopérateur ou indépendant) en lien avec l'orientation de la vente (en gros et/ou au détail), la combinaison d'emplois (activité unique, principale ou complémentaire) et le type de production (répartition de fleur de sel et gros sel).

1. La forme organisationnelle et l'orientation de la vente

Comme vu précédemment, deux possibilités d'installation sont envisageables sur l'île : une installation dans le cadre de la coopérative ou une installation indépendante, contractualisant avec un grossiste ou en vente au détail. Ces trois possibilités n'aboutissent pas à la même gestion et organisation du marais.

Ces choix se font, au départ, en fonction des aspirations personnelles et professionnelles des candidats à l'installation. Il y a ceux pour qui le métier de saunier est avant tout une activité de production. Ils ne s'occupent pas de la vente car cela relève, pour certains, d'un « autre métier », en termes de compétence et en temps de travail, quand d'autres se disent « pas bon commercial ». Souvent leur installation sont le fruit de reconversions professionnelles. Ils font le choix d'adhérer au modèle coopératif ou de ne vendre leur production qu'à un seul acheteur, un grossiste. Dans les deux cas, les sauniers sont attirés par le côté technique de la production et non la vente. Ils s'orientent donc plus facilement vers des intermédiaires, que nous détaillons ci-après.

L'influence de la coopération : entre temps individuels et temps collectifs

Ce qui fédère les sauniers coopérateurs reste « le système collectif » : mutualiser la production, les décisions, le travail d'entraide, l'outil de conditionnement et de commercialisation plutôt que de travailler seul. La coopérative a un aspect qui « rassure », puisque l'installation y est mieux encadrée et permet la transmission d'un savoir-faire qui perdure. C'est également un choix de simplicité pour la gestion de l'activité. Pour ceux originaires de l'île, l'esprit coopératif est d'autant plus présent puisque le lien familial est fort.

« Nos grands-parents se sont battus pour avoir cette coopérative ». (Enquêté 5, juin 2020)

A l'origine, l'esprit coopératif se transmettait entres générations locales de sauniers, agriculteurs ou pluriactifs. Progressivement, les néo-insulaires qui se sont installés à la coopérative dans les années 1990 se sont appropriés cet esprit coopératif. Même si la présence de la coopérative incarne cet esprit, s'investir en groupe est avant tout une conviction personnelle, une manière de travailler et de concevoir son métier. Si certains coopérateurs souhaitent s'investir activement à la coopérative (conseil d'administration, bureau, commissions, chantiers collectifs, etc), d'autres ne vont pas ou plus chercher à s'impliquer dans la gestion collective. Finalement, un indépendant peut tout à fait chercher une collaboration entre paire tout comme un coopérateur préférerait travailler seul.

La coopérative regroupe aujourd'hui 70 % de la totalité des producteurs et a toujours eu une forte influence dans les orientations des installations. On remarque toutefois un paradoxe entre les sauniers adhérents, qui représentent une majeure partie des installations, et un engouement pour l'indépendance. Le métier de saunier comporte des conditions de travail particulières : environnement solitaire, lieu de travail en extérieur, en relation avec la nature. Les sauniers se qualifiant d' « un peu ours », travaillent dans une exploitation individuelle : « Mes seuls patrons, c'est le marais et la météo ». Ces conditions sont souvent recherchées par les candidats à l'installation. Ils veulent « travailler seul » mais avec le besoin et l'envie de participer à une démarche collective, importante à leurs yeux. La mutualisation et le partage de matériel entre voisins de marais en est une des facettes.

La solitude de ce métier montre aussi ses limites. Certains disent « trop réfléchi, « cogiter longtemps » car le temps passer seul dans le marais peut être long et accompagné de gestes répétitifs. Le travail collectif permet de partager ces ressentis difficiles. Cette entraide est également renforcée à travers une entente particulière entre eux, une amitié de longue date ou consolidée à leur installation.

Cet esprit collectif n'est pas uniquement réservé au modèle coopératif puisque certains indépendants partagent du matériel ou cherchent la collaboration avec d'autres sauniers, dans le cadre de l'APSIR au sujet de l'IGP fleur de sel notamment.

Etre indépendant et commercialiser auprès d'un grossiste

La valorisation économique qu'apporte le grossiste acheteur de l'île, Esprit du sel est une des principales raisons qui amènent les indépendants à vendre leur production à ce dernier. Certains se sont installés au moment où la coopérative traversait une crise politique et n'ont pas pu adhérer. Ils ont choisi de vendre leur production à un seul acheteur sans avoir à se préoccuper de faire de la vente directe et de la vente au détail. A l'image de la plupart des coopérateurs, leur principal intérêt porte sur l'activité de production. Certains producteurs sont partis de la coopérative pour devenir indépendants. Certains ont été embauchés directement par le grossiste en tant que saisonnier puis ont décidé de s'installer avec eux. Aujourd'hui, sur trente-cinq indépendants, seize vendent leur production à *Esprit du sel* (données APSIR).

La vente directe, une autre manière de concevoir le métier de saunier

Les sauniers indépendants qui font le choix de faire de la vente directe et de la vente au détail ont une conception différente du métier. Ils souhaitent avoir une approche globale de l'activité : production, conditionnement, gestion commerciale, dans une perspective d'indépendance. Ils cherchent à valoriser leur production de manière différente à travers la vente locale, les débouchés choisis, ou encore la création d'un lien direct entre producteur et consommateur. Très attachés à leur autonomie, ils éprouvent des réticences à contractualiser auprès d'un intermédiaire unique.

> « S'engager –à la coopérative- pour 10 ans (ou plus), ça peut faire peur, ce sont des freins qu'on n'aurait jamais imaginé avant » *entretien exploratoire, acteur du territoire, mai 2020*.

Différents débouchés se sont développés : les marchés locaux et les boutiques indépendantes, les étalages en bord de pistes cyclables le long des marais, ou plus largement dans des réseaux commerciaux à l'échelle nationale. Cette orientation de la vente aboutit à une organisation annuelle du travail spécifique. Par ailleurs, la partie commerciale, allant du conditionnement à la recherche de nouveaux marchés jusqu'à la livraison, nécessite une main d'oeuvre importante et du temps. Les sauniers interrogés qui pratiquent la vente directe sont installés avec leur conjoint-e, frères ou parents. L'installation à deux ou plus, généralement familiale, devient indispensable.

Les objectifs de production ne sont pas les mêmes que pour ceux dont la vente est confiée à un unique intermédiaire (coopérative ou grossiste). Les stocks sont gérés différemment, influençant nécessairement la production qui évolue donc en fonction des ventes. Certaines années, ces sauniers ne vont pas avoir besoin de produire du gros sel, les stocks étant suffisants. La production va se porter principalement sur la récolte de la fleur de sel. Alors que l'attention des sauniers coopérateurs et indépendants en lien avec un grossiste porte sur le volume produit, les indépendants régulent leur production en fonction de ce qu'ils souhaitent commercialiser.

Depuis trois ans, les coopérateurs ont la possibilité de revendre eux mêmes au détail du sel conditionné par la coopérative. La quantité de vente représente 7 % du volume de production de fleur de sel et 10 % de gros sel par saunier. Ils ont la possibilité de vendre une partie de leur production en "auto-boutique", c'est-à-dire, aux abords des pistes cyclables ou directement aux particuliers. Cette nouvelle forme de valorisation du sel par les coopérateurs conduit à nous intéresser à la plus-value apportée par la coopérative et de confronter les avis des coopérateurs et indépendants sur cette nouvelle pratique. En effet, bien qu'elle est fait l'objet de nombreuses années de discussion, elle reste encore controversée, certains coopérateurs ayant un avis mitigé voire opposé à ce sujet.

Tableau 4 La vente directe par les coopérateurs : position des sauniers

	Coopérateur pour	Indépendant pour	Coopérateur contre	Indépendant contre
Arguments	- Communiquer sur le produit et la coopérative d'une autre manière (lien direct entre producteur et consommateur) ; - Apporter une valeur ajoutée au produit, marge choisie par le producteur ; - Nécessité d'évoluer et de s'adapter au contexte économique, tout en répondant à une demande des adhérents.	- A condition que les pratiques ne suscitent pas des réactions et soit interdit pour tout le monde.	- Différent des politiques mutualistes choisies au départ, inégalités d'emplacement et individualisation de la vente.	- Le marché de la coopérative est orienté vers de la vente en gros et ceux des indépendants, local et circuit court.
			Affluence des étales au bord des marais, modification du paysage et de la fonction première du marais.	
	« C'est dommage de faire des visites à des personnes et de pas pouvoir leur vendre un sachet de sel. Il fallait toujours les envoyer à la cabane de la coop. Aujourd'hui, c'est possible grâce à cette décision »	« Ce n'est pas injuste, ça fait partie du jeu »		« Ca dénature l'espace, n'a plus sa fonction première de production, retrouve un espace de commercialisation »

Cette nouvelle orientation de la vente, en direct auprès des consommateurs, cible principalement les touristes et visiteurs de l'île puisque les ventes s'effectuent le long de la piste cyclable, très empruntée par ces derniers. Cette pratique a abouti, selon les interrogés, à une modification secondaire de l'utilisation de l'espace. En plus d'être un espace de production et un milieu d'une grande importance environnementale, il devient un espace de commercialisation et de consommation où les étalages de vente de sel « autogéré » se multiplient. Parmi les sauniers interrogés, certains se préoccupent de plus en plus de la diversification des usages du marais où la fonction de production n'est plus primordiale.

Le clivage historique entre coopérateurs et indépendants mais n'est donc pas aussi binaire qu'il n'y paraît. Comme nous avons pu le constater précédemment, des sauniers indépendants contractualisant avec un grossiste, rejoignent les coopérateurs sur leur conception métier. Les indépendants qui pratiquent la vente au détail ont, eux, une vision différente préférant maîtriser complètement la commercialisation de leur production.

Les caractéristiques discriminantes peuvent s'étendre au-delà de l'activité de commercialisation. L'étude de la combinaison de l'activité de saunier avec d'autres emplois ou ressources nous permet aussi d'explorer une autre facette du métier.

2. Combinaison d'activités (pluri ou mono activité)

Après plusieurs entretiens, il s'est avéré pertinent de différencier les profils de saunier en fonction de leurs choix d'activité parmi lesquels : les sauniers pluriactifs qui peuvent être répartis en quatre sous-catégories ; les sauniers monoactifs dont l'essentiel du temps de travail est consacré à la production ; les sauniers qui se différencient par une activité commercialisation importante.

Les sauniers pluriactifs

Parmi les pluriactifs, on relève plusieurs facteurs explicatifs de ces choix qui permettent de définir quatre sous-catégories. Le premier facteur à mener vers la pluriactivité est l'origine locale insulaire. Historiquement pratiquée comme une activité secondaire, l'activité salicole était doublée d'une ou plusieurs activités agricoles ou maritimes : triptyque local vigne, pomme-de-terre et sel ou encore marin pêcheur, signalisation maritime, etc. La population insulaire héritait des marais et le travail de saunier était réalisé par toute la famille. Les enfants et petits-enfants participaient également à la récolte du sel. Aujourd'hui, certains de ces petits-enfants sont devenus sauniers mais ont un travail à temps plein à côté. Il est plus difficile pour eux de concevoir le marais comme une activité à part entière et surtout de pouvoir en vivre. On peut alors supposer que l'origine familiale influence d'une

certaine manière la conception du métier de ces petits-enfants de sauniers, qui aujourd'hui reproduisent le schéma familial. Aujourd'hui, deux sauniers sont encore polyculteurs dont un a repris l'exploitation familiale.

« Mon grand-père était polyculteur, mon père était pluriactif, je suis moi-même pluriactif ».
Enquêté 10, juillet 2020

Ces pluriactifs, ont en moyenne un nombre d'aires saunante plus faible que les autres sauniers. Les sauniers interrogés faisant partie de cette catégorie ont un nombre d'aires saunantes équivalent à 60 environ. L'organisation est alors différente puisqu'ils travaillent dans leur marais seulement une partie de la journée et peuvent récolter le gros sel et la fleur de sel du début d'après-midi jusqu'au soir. La fleur de sel est alors moins prise en compte dans l'organisation, bien que les quotas de la coopérative soient respectés. Ils peuvent également aménager leur activité principale en travaillant plus l'hiver que l'été et se libérer les après-midi afin de se consacrer au marais.

D'autres sauniers non-originaires de l'île se sont installés en tant que pluriactifs également. Parmi les interrogés, le nombre d'aires saunantes est plus élevé que celui des rétais installés. Leur conception du métier peut s'en doute être différente des sauniers originaire de l'île. Tandis que pour les pluriactifs rétais, le marais est considéré comme une activité secondaire, les sauniers non originaires de l'île pluriactifs s'impliquent à « importance » égale dans le métier du marais que dans leur autre profession.

A côté de cette pluriactivité permanente, on observe une pluriactivité liée à l'installation que l'on peut qualifier de pluriactivité temporaire. Elle s'explique par la difficulté à tirer un revenu au lancement de l'activité. L'installation salicole ne demande pas un investissement important mais la reprise d'un marais peut prendre du temps, jusqu'à deux ou trois ans avant que ce dernier soit complètement fonctionnel. Que l'installation soit à la coopérative ou en tant qu'indépendant chez un grossiste, la constitution d'un stock durant les deux premières années sont aussi nécessaires avant de pouvoir en vivre. Si cette pluriactivité est dite temporaire c'est que l'objectif de ces installés est bien de devenir saunier à titre exclusif. Les sauniers nouvellement installés ont plusieurs possibilités : travailler en période hivernale sur l'île ou ailleurs ou travailler pendant la saison estivale avec une activité complémentaire à la production salicole. A l'installation comme dans le prolongement de l'activité, certains sauniers vivent avec le RSA en complément de revenu. Certains ont également vécu leurs premières années d'installation dans un camping puisque les difficultés de logement sont très présentes sur l'île.

Un autre profil que l'on classera ici comprend les sauniers bénéficiant d'une pension de retraite liée à leur ancien travail. Pour la plupart, les sauniers retraités sont originaires de l'île, ayant toujours un marais familial, en activité ou non. A leur retraite, ils décident de consacrer leur temps au marais et pour certains, leur marais correspond à leur jardin, leur potager. Leur nombre d'aires saunantes est réduit.

« Certains vont faire du jardinage, moi je viens tirer mon sel et m'occuper de mon marais *».*
Enquêté 15, juillet 2020

En résumé, on retrouve donc les quatre catégories suivantes :

- Les pluriactifs locaux insulaires reproduisant le schéma familial pour qui l'activité salicole est plutôt secondaire ;
- Les pluriactifs néo-insulaires dont les exploitations tendent à ressembler à celles des mono actifs avec un nombre d'aires saunantes conséquent ;
- Les pluriactifs temporaires dans le cadre des premières années d'installation ;
- Les retraités, généralement originaires de l'île et ayant eu un autre métier.

Les sauniers mono actifs :

- Producteurs coopérateurs et indépendants contractualisant avec un grossiste

Qu'ils soient coopérateurs ou indépendants, la mono activité dépend avant tout de la conception de leur conception du métier privilégiant l'activité de production. La plupart sont néo-insulaires et en reconversion professionnelle. En effet, le métier de saunier n'est généralement pas le premier dans la vie de ces personnes, ce qui signifie également que la moyenne d'âge d'installation peut varier et est, dans la plupart des cas, assez avancée. Le nombre d'aires saunantes est important pour compenser par le volume les prix au producteur relativement faibles. La moyenne conseillée à l'installation à la coopérative est d'atteindre entre 70 et 90 carreaux aires saunantes en fonction du revenu souhaité.

Faire le choix de commercialiser sa production chez le grossiste de l'île permet d'avoir une valeur ajoutée supplémentaire puisque le prix du sel est acheté plus cher. Cependant, le stockage n'est pas géré de la même manière qu'à la coopérative. Elle fonctionne sur une gestion de stock de trois ans tandis que le grossiste fonctionne actuellement sur un roulement de six ans. Les acomptes sont versés plus tardivement et la vente de la totalité de la production de sel auprès de ce grossiste n'est pas garantie.

Le choix de s'installer en indépendant chez le grossiste de l'île est variable. Certains d'entre eux se sont installés en tant que coopérateurs au départ et ont fait le choix de partir. D'autres sont arrivés pendant une période difficile que traversait la coopérative et n'ont pas été accepté lors de leur installation.

Les sauniers en diversification de commercialisation (dans le prolongement de l'activité de production) :

- Coopérateurs vente directe (possibilité depuis 2018) :

La vente directe au bord des pistes cyclables représente un revenu supplémentaire. Les sauniers cherchent à valoriser leur production autrement qu'avec la coopérative. On retrouve ce type de commercialisation pour tous les types de profil. La vente au bord des pistes cyclables semble ne pas négligeable par rapport aux acomptes de la coopérative.

- Indépendants en vente au détail uniquement :

Ils ont fait le choix d'avoir une maîtrise globale de la production, de transformation et de commercialisation et ont donc orienté leur exploitation de sorte à pouvoir commercialiser leur propre production sur les marchés et/ou dans des boutiques. Certains sauniers ont un lien avec l'île (reprise d'activité des parents ou grands-parents).

- Indépendants contractualisant avec le grossiste et faisant aussi de la vente au détail :

La vente directe reste mineure par rapport au chiffre d'affaire réalisé avec le grossiste Esprit du sel. L'essentiel de leur production est vendu à ce grossiste et bénéficie d'une valeur ajoutée supplémentaire par rapport à la coopérative (environ 15 %).

3. Le type de production ou le rapport fleur de sel / gros sel

Comme expliqué précédemment, la fleur de sel fait l'objet d'une commercialisation récente dans l'histoire de la saliculture. L'organisation du temps de travail et du marais a évolué avec son arrivée dans les années 2000. Il a fallu prévoir un temps spécifique pour sa récolte, en fin d'après-midi, puisqu'elle se forme grâce au soleil et aux vents de la journée. L'outil de récolte dédié s'est amélioré : d'un outil fabriqué artisanalement par les sauniers, les sauniers sont passés à un outil proposé par les Guérandais, appelé la lousse à fleur.

Grâce à un outil opérationnel et une valorisation élevée, la production de fleur de sel a fortement augmentée, mais s'est très vite fait rattrapée par les limites de commercialisation dû à une forte concurrence du sel industriel. Le déséquilibre entre la production et la vente a amené dans un

premier temps à des problèmes de stockage. A la suite de ce constat, la coopérative a mis en place des quotas. Au départ, ces derniers avaient été réfléchis en fonction du nombre d'aires saunantes présentes sur l'exploitation. Certains sauniers ont augmenté leurs nombres d'aires pour pouvoir augmenter leur quota de production de fleur de sel. Ce phénomène a amené à une « course aux carreaux » et une concurrence pour d'autres marais en production. Suite à ce constat, la coopérative a choisi d'abandonner ces quotas. La gestion du stockage est alors à nouveau devenue problématique, les sauniers adhérents ayant plus de quatre années de production à la coopérative, engendrant une rémunération déséquilibrée et décalée. La politique des quotas a été révisée pour qu'ils soient remis en place en 2017. Le stockage est depuis géré de telle sorte que le ratio de commercialisation de gros sel équivaut à 10 % de la commercialisation de fleur de sel. Par exemple, pour 2000 tonnes de gros sel vendu, la vente de fleur de sel devrait s'élever à 200 tonnes. Pour cela, les stocks ne dépassent pas 3 ans de production et les quotas sont calculés sous forme de quote-part de la production de gros sel. Plus le volume de gros sel est élevé, plus le quota de fleur de sel le sera également.

Bien que la fleur de sel soit très rémunératrice, la plupart des sauniers coopérateurs interrogés préfèrent récolter du gros sel, trouvant une pénibilité moindre que pour la récolte de la fleur de sel. Par ailleurs, sa production a des conséquences sur le temps de travail :

« Les entreprises aujourd'hui se sont dimensionnées pour faire le maximum de fleur de sel […], ils ont laissé une grande part de la fleur dans le temps de travail ». (*Enquêté 10, juillet 2020*)

Chapitre 5 : Moyens de production et socialisations

Dans ce chapitre, je vais expliciter les moyens de production tels que le nombre d'aires saunantes exploitées dans l'exploitation salicole en fonction des systèmes de commercialisation et le rapport au foncier. La socialisation est également considérée comme un facteur explicatif, prenant en compte le niveau de formation des sauniers ainsi que leur implication.

1. Le nombre d'aires saunantes exploitées

La taille d'exploitation s'évalue en nombre d'aires saunantes qui équivaut aux unités de production. Pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les sauniers deviennent chef d'exploitation lorsqu'ils ont plus de 50 aires saunantes. En deçà de ce nombre, le statut de l'exploitant change et le saunier est « cotisant solidaire ». Il ne cotise pas pour la retraite. En plus de la question de la protection sociale et de la retraite, le nombre d'aires saunantes dépend du revenu, de la combinaison d'activité et des pratiques de commercialisation envisagés. Par exemple, un saunier ayant moins de besoins et de

dépenses n'envisage pas son installation de la même manière qu'un saunier avec plus de besoin personnels, familiaux, etc.

Une installation en mono activité demandera un nombre d'aires saunantes plus élevé (moyenne de 70 à 80 minimum) qu'une installation en indépendant commercialisant en vente au détail (50 environ). Le nombre d'aires saunantes à l'installation est également réfléchi en fonction des opportunités de reprise de marais. Un saunier peut aussi exploiter plusieurs marais composés de nombres d'aires saunantes différents. C'est pour cela qu'à l'installation, si l'objectif du nombre d'aires saunantes n'est pas atteint dans l'immédiat, il peut évoluer au cours de la carrière du saunier. Une fois l'entreprise en croisière, certains souhaitent diminuer leur nombre d'unité de production voire céder un marais. Cela peut s'expliquer par le souhait de limiter la main d'œuvre salariée.

En fonction du système de commercialisation coopératif ou avec un grossiste

La coopérative oriente sa commercialisation vers de la vente en gros, destinée à une clientèle de grande surface. Leur marque « Les sauniers de l'île de Ré » n'est pas la seule manière de vendre puisqu'ils ont également un marché auprès des marques de distributeurs, le sel est alors très peu valorisé. La zone géographique de commercialisation la plus valorisante s'étend du local au régional avec leur propre marque, ainsi que la vente directe au magasin de la Coopérative. Cependant, le plus gros du volume est commercialisé au niveau national.

Ainsi, lorsqu'un nouveau saunier s'installe et choisi d'adhérer à la coopérative, un référentiel du nombre d'aires saunantes lui est indiqué. S'il souhaite travailler seul toute l'année en mono-activité, il lui est conseillé d'atteindre une capacité de production de 80 à 90 aires saunantes. A partir de plus de 90 aires, il est considéré que le saunier doit embaucher un ou plusieurs saisonniers l'été pour la récolte de la fleur de sel. Pour des exploitations produisant jusqu'à 140 aires saunantes à la coopérative, le saunier doit également embaucher un saisonnier pour la récolte du gros sel. Cela reste toutefois variable et dépend de la force physique, de l'endurance, de l'implication dans le marais et de la volonté d'avoir une aide dans son travail.

« Un « gros » producteur c'est à partir du moment où tu dois embaucher quelqu'un parce que tu ne peux plus faire la récolte –de gros sel- tout seul *»*. *(Enquêté 6, juin 2020)*

Ce mode de fonctionnement se rencontre également chez les indépendants qui vendent la plus grosse partie de leur production au grossiste Esprit du sel. Bien que la valorisation soit plus élevée qu'à la coopérative, la gestion des stocks n'est pas la même et les paiements par le grossiste, plus étirés dans le temps, se fait ressentir sur le revenu disponible.

Un pluriactif ou un retraité mettra généralement moins d'aires saunantes en valeur, faute de temps et d'intérêt pécuniaire pour sa production puisqu'elle est une activité professionnelle secondaire et donc, d'un revenu annexe.

En fonction du système de commercialisation indépendant en vente au détail

La valorisation de la production s'effectue par la vente de la fleur de sel. Choisir son mode de commercialisation ainsi que le prix de vente est, de fait, plus valorisant. Ces indépendants commercialisant ont un nombre plus restreint d'aire saunantes atteignant des unités de production dépassant à peine 50 aires saunantes. L'orientation de la production est alors différente. Tandis que les coopérateurs vont privilégier la production de gros sel car c'est « *l'âme du marais »* et que la fleur est restreinte par des quotas, les indépendants en vente au détail vont avoir tendance à produire plus de fleur de sel et organiser leur saison en fonction de cette dernière. La fleur de sel se cueillant en fin de journée, le matin peut être consacré à la commercialisation si le gros sel n'est pas ramassé. La gestion des stocks a aussi un impact : si les stocks de gros sel ne s'écoulent pas, la récolte ne sera pas envisagée de la même manière selon les années.

2. Le rapport au foncier

La propriété des terres agricoles et salicoles a évolué au fil des siècles. Propriétés de grandes familles non exploitantes, les marais étaient valorisés par du métayage ou du fermage. Puis, à partir du XIXe siècle, lors de la crise salicole, les marais ont été vendus à bas prix aux métayers devenant ainsi propriétaires. A la fin du XIXe siècle et au début XXe, les terres sont réparties en petites propriétés et appartiennent aux familles d'agriculteurs sauniers : « Pas de métayers, pas de fermiers, pas de prolétariat agricole ni industriel, chacun à sa terre, sa maison ; chacun à la possibilité d'agrandir son héritage et de s'enrichir. » (L. Papy, 1929). Les sauniers ont donc exploité le marais en famille et ont perpétué le savoir-faire. Cependant, la route départementale, les ports et le chemin de fer ont permis de rendre moins difficile l'accès des villages du nord de l'île jusqu'au continent. Les marais se sont alors vus délaissés de plus en plus par les jeunes propriétaires, faisant péricliter la transmission du savoir-faire et laissant la gestion des marais aux plus anciens. C'est lors de la reprise salicole, à la fin des années 1990, que les propriétaires ont été contactés par la Communauté de communes et la Chambre d'agriculture ou encore le Conservatoire du littoral afin de positionner des sauniers pour l'exploitation du sel. Les sauniers sont ainsi devenus locataires de leurs marais. Aujourd'hui, les principaux propriétaires sauniers sont les enfants des anciens sauniers rétais qui ont repris l'activité salicole.

Parallèlement, le Conservatoire du littoral est devenu avec plus de 300 hectares de marais, un acteur incontournable autorisant la remise en production salicole des anciens marais salants lorsqu'elle est jugée compatible avec les priorités de conservation qu'il a définies.

Une installation majoritairement en fermage, quelles conséquences pour la filière ?

Formalisé en 1995 par la Chambre d'agriculture, le fermage salicole a évolué afin d'accompagner le mouvement de redéploiement de la production. Aujourd'hui, très peu de sauniers produisent du sel en étant propriétaires de leur marais. Au cours des entretiens, il est ressorti que les sauniers n'ont pas particulièrement envie d'acquérir des marais. Le statut du fermage leur assure une sécurité d'usage sur le long terme, leur capacité d'investissement n'étant généralement pas suffisante pour accéder à la propriété. Les sauniers en reconversion non originaires de l'île travaillent dans leur marais jusqu'à la retraite et ne vont pas forcément chercher à continuer l'activité. Cette situation peut être différente pour les locaux (ceux originaire de l'île) qui continue la production de sel après la retraite. Le statut de fermage, malgré ses avantages, soulève des questionnements quant à la difficulté de cession ou de transmission des exploitations salicoles en dehors du cadre familial.

Les prix des terres salicoles ne fluctue pas, qu'elles aient été exploitées pendant plusieurs années ou laissées à l'abandon, qu'il y ait eu une remise en état ou que le marais soit transmis « clé en main », le prix à l'hectare restera le même. Aucune plus-value ne peut se faire sur la valorisation des terres.

Une autre difficulté se pose pour les sauniers indépendants en vente directe lors de la transmission. Ayant développé une entreprise salicole plus qu'une exploitation, ils ne transmettent pas uniquement le marais en production. L'entreprise est vendue avec sa clientèle et sa capacité de production et donc peut se retrouver détachée d'une partie de cette capacité si les marais, appartenant au Conservatoire du littoral, sont attribués à une autre exploitation lors de la vente de l'entreprise. Il devient alors plus difficile de revendre l'ensemble puisque les capacités de commercialisation seront trop importantes par rapport au marais salant restant.

Cependant, la politique intercommunale et de la filière est orientée vers la continuité commerciale. Le départ d'un exploitant à la coopérative sera organisé de sorte que l'exploitation se transmette à un candidat ayant un projet pour s'installer à la coopérative. La continuité commerciale est un des critères de priorités pendant la commission d'attribution[5].

De plus, une question peut se poser concernant les prises de décision dans les institutions locales. A l'AEMA, le conseil d'administration est composé de propriétaires, donc représentés en majorité par

[5] Organisé par la Communauté de communes, en présence des communes concernées, des propriétaires (conservatoires), des acteurs de la profession (sauniers, ostréiculteurs, …) et la Chambre d'Agriculture.

d'autres usagers des marais (ostréiculteurs, propriétaires privés non-exploitants, propriétaires pratiquant un usage de loisirs). La saliculture étant la première utilisation de l'espace dans les marais du nord de l'île, elle est faiblement représentée lors des décisions institutionnelles concernant la gestion collective locale des marais. La coopérative salicole est représentée dans le conseil d'administration mais n'inclut pas toute la filière.

3. L'implication des sauniers à travers les projets d'installation

L'implication familiale

Avant la reprise salicole des années 1990, le marais salant était une activité de production familiale et secondaire. Toute la famille venait travailler et *tirer du sel* pendant la période estivale. La période de nettoyage au printemps –*monter le marais*- était réalisée par les anciens. Pendant la période de récolte, les hommes tiraient le sel à l'aide d'un simoussi[6] le long de l'aire saunante et regroupaient le sel sur un côté pour que les femmes puissent remonter le sel sur les chemins à l'aide d'un souvron[7] (R. Roth-Haillotte, 2017).

Aujourd'hui, l'installation est plus rarement envisagée dans le cadre d'un projet familial et est plus souvent individuelle. Les projets familiaux existent, s'illustrant par des installations avec son/sa conjoint(e), ses parents, ses frères et sœurs mais sont peu représentatifs. Un projet familial est plus généralement envisagé de manière indépendante en vente directe.

Autre configuration, les membres d'une même famille peuvent exploiter un même marais mais chacun adhère à la coopérative. Dans ce cas une même exploitation salicole est attribuée à plusieurs personnes.

L'implication collective

Bien qu'à la coopérative, les schémas d'installation se traduisent par une individualisation de la production, l'implication collective n'en demeure pas moins forte. Des chantiers collectifs sont organisés en hiver afin d'aider à la remise en état ou à l'entretien des marais. Une grande partie des adhérents s'impliquent et participent aux missions de la coopérative, au conseil d'administration et dans les différentes commissions. Des achats groupés de matériels sont également mis en place.

Des formes de partage de matériel s'organisent également entre coopérateurs et indépendants qui peuvent travailler ensemble et partager les mêmes outils (tracteurs, remorques, etc.). On retrouve

[6] Longue perche en bois composée d'une petite planchette disposant d'un côté plat pour tirer le sel et d'un côté *biseauté* pour pousser l'eau et le sel et le regrouper.
[7] Outil utilisé pour *aborner* : remonter le sel sur les chemins

également d'autres organisations collectives à travers la délégation du travail de la part de certains sauniers, qui embauchent un salarié durant la saison estivale et lui confient un marais en gestion autonome. Des sauniers enquêtés ont pu apprendre le métier grâce à cette confiance mutuelle, facilitant leur installation.

4. Un niveau de formation très peu orienté au départ vers la saliculture

Les sauniers ont pour une partie d'entre eux, un niveau de formation élevé, à hauteur de bac +5. Bien qu'ils n'aient pas réalisés des études ciblées sur la saliculture, une formation BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) orientée vers l'apprentissage de la saliculture existe et se situe à Guérande. Une partie d'entre eux l'ont suivie, pour une raison technique et professionnelle d'abord puis économique.

La formation BPREA salicole de Guérande

La formation BPREA salicole de Guérande a été créée au début des années 1980, par des professionnels, après une prise de conscience guérandaise de la perte du savoir-faire et un manque de considération politique des marais salants alors en pleine déprise. Il était alors urgent de structurer le maintien des connaissances. Dès le début de la mise en place de la formation, des jeunes de Noirmoutier et de Ré ont été intégrés en plus des Guérandais. Les quatre sites de production sont plus ou moins différents concernant les techniques, le vocabulaire et les outils utilisés ou encore l'organisation du marais. Par exemple, à Guérande, les producteurs de sel sont des *paludiers* et récolte le sel dans des *œillets,* ainsi qu'à Noirmoutier. A l'île d'Oléron et Ré, on parle de *sauniers* qui travaillent dans les *aires saunantes.* Bien qu'elle soit organisée par des professionnels de Guérande, la formation a été adaptée pour les sauniers des différents sites. Le vocabulaire utilisé reste local, donc Guérandais bien qu'une réelle volonté de la formation est d'adapter le vocabulaire de chaque site de production. Les termes spécifiques et les techniques sont maintenus par la partie pratique de la formation, par le maître de stage du stagiaire saunier sur l'île.

Une majorité de sauniers rencontrés qui ont fait la formation salicole sont adhérents à la coopérative. La politique de cette dernière encourage sa validation et en fait même un critère de sélection. Pour eux, le suivi de la formation montre l'engagement et la professionnalisation du porteur de projet. Par ailleurs, la formation est indispensable pour obtenir la DJA qui implique aussi de présenter un projet viable économiquement. Cependant, les candidats à l'installation sont le plus souvent en reconversion et, ayant plus de quarante ans, n'ayant plus ils n'ont alors pas accès à la DJA. Ils sont alors formés par les sauniers eux-mêmes, qui se chargent du suivi et accompagnent le candidat dans son parcours d'installation. Parmi les interrogés les seuls de la coopérative qui n'ont

pas ressenti le besoin de la suivre sont les rétais, puisqu'ils ont suivi une formation orale par leurs grands-parents.

« J'ai fait la formation avec mon grand-père ! » *Enquêté 10, juillet 2020*

La possibilité d'obtenir la DJA reste un moteur non-négligeable pour réaliser la formation, bien que le savoir acquis soit évidemment important pour l'installation.

On remarque que les critères se rejoignent, qu'ils soient économiques ou techniques, ils ont automatiquement un lien. Par exemple, la fleur de sel se rapporte à un choix économique mais engendre des choix techniques. Suivre la formation BPREA a une fonction technique mais est aussi un levier économique puisqu'elle permet l'obtention de la DJA. Le nombre d'aires saunantes relèvent d'un choix économique en premier (statut, acompte, niveau et qualité de vie) mais va forcément engendrer des choix techniques (organisation du travail et de la journée, salariés pour fleur de sel et gros sel, …)

Chapitre 6 : Les représentations sociales et professionnelles

Les entretiens réalisés auprès des sauniers portaient sur différentes thématiques. Une partie était consacrée aux représentations, concernant le marais, le paysage et le métier.

1. Les représentations sociales, une influence pour l'installation ?

Devenir saunier « par hasard »

Une partie des enquêtés sont devenus saunier « par hasard » et c'est suite à l'influence des trajectoires « origines et réseaux » qu'ils choisissent d'orienter le type de production. On peut devenir saunier « sur le tard », en reconversion professionnelle pour différentes raisons : des vacances, des visites ou des connaissances sur l'île, autant d'histoires et de possibilités de découvrir le marais qu'il existe de sauniers. Mais tous ont eu un intérêt commun, un « coup de foudre » pour le marais. La découverte du métier et les rencontres les amènent ensuite à faire des choix sur les façons de travailler énoncées dans le chapitre précédent. Souvent, les sauniers en reconversion ou néo-insulaires ont d'abord découvert le métier en faisant plusieurs saisons avant de s'installer en tant que saunier coopérateur ou indépendant.

Des installations diverses en fonction des représentations

Les motivations à s'installer sont diverses en fonction des représentations propres que les sauniers se font du marais.

Si l'installation se fait dans le cadre familial, Il y a tout d'abord la notion de patrimoine qui entre en jeu. Les sauniers originaires de l'île ont une volonté de « faire vivre le marais » et de « garder le patrimoine familial » pour ne pas abandonner cette terre, qu'ils ont connue travaillée par leurs grands-parents avec qui ils ont appris le métier. Les sauniers non rétais parlent de patrimoine mais avec une orientation historique générale de l'île et de la saliculture et un savoir-faire à faire perdurer.

Outre l'intérêt patrimonial, l'enjeu paysager entre en considération dans les critères de motivation d'installation. Le marais représente, par son aspect « nature » et «paysager», un espace de liberté. Les sauniers qui le qualifient ainsi font référence à un paysage en mouvement, à un cadre où règne la sérénité. Les sauniers polyculteurs vont même plus loin en évoquant le marais comme *leur* espace de loisir. Tandis que la vigne représente le travail, le marais devient un espace de liberté. Pour certains retraités originaires de l'île, le marais est comparé à un potager, un jardin qu'ils viennent entretenir chaque jour.

D'autres se sont installés car ils ont ressenti le besoin de changer de vie, de s'affranchir d'un système incohérent, avoir pour seul patron la météo et le marais. Pour eux, le premier avantage est la tranquillité et l'autonomie. Vient ensuite la notion de « cadre de travail » rêvé.

Malgré ces nuances amenant des éléments sur les motivations d'installation, tous les sauniers interrogés ont conscientisé un respect pour la nature qui les entoure, notamment l'avifaune. Pendant les entretiens, chacun a su placer l'importance pour eux de la présence de cette biodiversité, comme si la personnification de ces espèces, qui font partie de leur quotidien, était nécessaire.

2. La perception du métier et de l'environnement

Se représenter le marais salant, un rapport pas uniquement lié à la nature

J'ai voulu comprendre les priorités accordées au marais selon les représentations des sauniers enquêtés. Pour commencer, les sauniers étaient invités à citer des mots-clés faisant référence à leur perception du marais salant.

Les termes « paysages en mouvement » ou « multiséculaire », « changement en fonction des époques » ou encore « rapport aux anciens » ressortent comme notions principales lors des entretiens menés, se référant à un cadre historique. Le marais se réfère également à leur quotidien à travers les notions de « lieu de vie », leur « cadre de travail » ou encore au fait que le marais soit un « plaisir personnel ». Un autre champ lexical se rapportant aux émotions éprouvées, principalement positives, s'identifie assez clairement : « liberté », « passion », « tranquillité », « sérénité ». Enfin, les

représentations portent sur un rapport au travail et montre le côté physique du métier et du marais : « endurance », « rigueur », « physique ».

Les réponses analysées montrent une perception positive générale du marais salants. Pour certains, le marais aura un caractère paysager remarquable, faisant partie intégrante du territoire de l'île. Pour d'autres, le caractère personnel et choix de vie sera mis en avant. De manière générale, il est perçu comme un espace à préserver, exploité et entretenu par l'homme, faisant référence au rôle que les sauniers s'attribuent.

Cependant, les perceptions citées sont si hétérogènes qu'elles ne permettent pas une analyse stigmatisant des sauniers pour comprendre leurs pratiques. Is ont cependant un intérêt commun qui ressort dans les entretiens : la passion du métier et le cadre naturel qui les entoure.

Représentation du métier : un rôle aux priorités diverses

Au cours des entretiens menés, plusieurs rôles accordés à leur métier de saunier sont ressortis sans qu'aucun n'émerge plus qu'un autre. Au même titre que pour les différents rôles attribués au marais, les priorités diffèrent selon chacun. Le saunier peut avoir un rôle de conservation, de maintien et de transmission d'une tradition existante, tout en ayant à l'esprit qu'il n'est que de «passage». Il contribue à la vie locale comme à l'entretien du paysage insulaire rétais. Il joue également un rôle au sein de la filière salicole puisqu'il doit « produire du sel de qualité » et être acteur de son territoire ; un rôle technique relatif à la gestion de l'eau et économique concernant leur capacité à « vivre de leur production » et de « participer à la vie locale » du territoire insulaire.

Tableau 5 Représentation empirique du rôle du saunier

Rôle de contribution - Entretenir un paysage - Participer à la vie locale	Rôle de conservation - Maintenir une biodiversité - Prendre en compte un patrimoine « Conserver », « maintenir », « faire perdurer »
Rôle pour la filière - Produire un sel de qualité - Etre acteur du territoire	Rôle technique / économique - Faire vivre le marais - Gestion de l'eau - Vivre de sa production - Participer à la vie locale

Le fait que les marais soient des zones tampon et donc de protection pour les villages n'a pas été abordé automatiquement durant les entretiens. Ils ont conscience du rôle qu'à le marais mais ne s'y relient pas directement en tant que saunier. Le rôle environnemental est donc attaché au marais salant, au milieu en lui-même mais ne se rapporte au pas au rôle du saunier.

Les réglementations environnementales et paysagères : atouts ou contraintes ?

Les réglementations environnementales de l'île de Ré sont nombreuses et se superposent. Les marais sont, de plus, les zones les plus protégées réglementairement, de par leur caractère fragile et leurs ressources d'intérêt écologique importantes.

Les sauniers ont conscience de cette importance et perçoivent, pour la plupart, ces protections comme une chance pour le milieu. Cependant, ils mentionnent les excès potentiels que ces réglementations engendrent, pouvant parfois ignorer les réalités du terrain. Les sauniers parlent du marais comme un espace anthropique et totalement artificiel. Les réglementations l'ont transformé en un espace naturel à haute protection environnementale, délaissant parfois sa fonction première d'activité primaire. Dans certains cas, ces réglementations peuvent devenir des freins à l'évolution de la production. L'administration environnementale est également perçue comme complexe et les restrictions leur paraissent surdimensionnées pour des travaux qui leur semblent pourtant de faible impact environnemental (construction de cabane au bord des marais, fauche, etc.)

Lors des entretiens, les questions des liens entre acteurs ont été posées de manière à comprendre les relations entre sauniers et gestionnaires. Pour une majeure partie d'entre eux, ils se sentent éloignés des acteurs, ayant peu de contact direct, peu de connaissances de leur rôle pour certains et des difficultés à accepter les décisions. Ils se disent être pourtant les premiers concernés et rencontrent des difficultés pour le bon fonctionnement de leur métier. (Annexe 3)

Dans un premier temps, la relation entre acteurs de la gouvernance des marais et les sauniers exploitants m'a paru complexe. Il a été difficile de comprendre le fonctionnement et les objectifs de gestion de chaque institution. Lors des entretiens avec les sauniers, j'ai pu percevoir des incompréhensions de leur part ou des ignorances au sujet des actions des gestionnaires des marais. Cette troisième et dernière partie cherche à décrire les postures et les représentations de l'usage de que ces derniers ont des marais en les liants aux orientations de gestion.

PARTIE III : Description des postures des acteurs participant à la gouvernance des marais

Chapitre 7 : Définition des notions de gestion des marais et identification des institutions locales et régionales

Cette deuxième partie cible les postures des acteurs de la gestion des marais en identifiant les finalités, les enjeux et les priorités de gestion. Pour cela, la perception de l'espace ainsi que les relations entre sauniers et acteurs sont interrogés. A travers ces éléments d'analyse, nous cherchons à comprendre en quoi la gestion des marais salants diffère en fonction des institutions, des acteurs et des priorités d'action.

1. Définition de gestion

La notion de « gestion » du marais peut être visible à deux niveaux. Dans un premier temps, il fait référence à un jeu d'acteurs entre les priorités des enjeux de chaque structure. Deuxièmement, une gestion à l'échelle du marais et du paysage puisque la gestion va prendre en compte le réseau hydraulique ainsi que l'entretien des marais, individuel ou collectif.

Gestion de l'espace

La notion de gestion de l'espace fait référence à des prises de décisions dans les organisations humaines et à la mise en œuvre des moyens humains pour orienter ces décisions en fonction des enjeux définis. Elle prend en considération une gestion politique locale et des interactions entre acteurs : c'est la gouvernance.

D'après N. Ralulet-Croset, (2008) « l'espace est rarement considéré comme une variable importante dans la gestion ». Pourtant, « un problème de gestion, comme tout problème social, a une dimension spatiale. » puisque le mode de gestion des marais salants comporte une dimension « multi-acteurs » de « multi-institutions » et s'appuient sur l'espace. Le développement territorial à travers la gestion locale doit donc être appréhendé comme un « processus s'appuyant sur la coordination des acteurs, la valorisation des ressources locales, et le territoire lui-même comme condition et finalité des actions des acteurs. »

La dimension spatiale définit les acteurs, leurs engagements et mobilisent les « compétences liées à leur proximité territoriale ». Dans ce cas précis, de nombreux acteurs représentant des institutions locales et régionales agissent dans les marais salants à différents échelons et définissent des actions en fonction de leurs compétences et des enjeux prioritaires. Des interactions entre chaque gestionnaire existent malgré des enjeux divergents.

C’est la notion de territoire qui fait le lien entre celle de l’espace et les acteurs locaux. La notion de «territoire insulaire » inclut donc une logique d’espace et de gestion.

L’espace peut être considéré comme un « choix stratégiques des acteurs » et est un « levier de gestion » dans le cas où il impose des orientations inaliénables. Concernant les marais salants, l’espace impose une orientation de gestion obligatoire à prendre en compte, qu’importent les enjeux définis prioritaires : les réglementations environnementales et paysagères.

Gestion du marais salants

La gestion du marais salants fait référence à une gestion de réseau hydraulique. Elle peut être individuelle, réalisée quotidiennement par le saunier à l’échelle du marais et, ou collective puisque certains « voisins de marais » peuvent partager des bassins, tel que le *vasais* par exemple. Elle fait également référence à la gestion des *bosses*, par le fauchage et l’entretien de ces dernières, contractualisée par des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) avec la LPO. Si le saunier choisi de contractualiser des parcelles en MAEC, il doit respecter la date limite de fauche, avant le 15 avril, afin de respecter la nidification des oiseaux. En plus d’avoir une fonction environnementale importante pour la biodiversité, cette gestion en MAEC relève d’une fonction paysagère. La gestion collective du marais renvoie aux ouvrages partagés (chenaux, digues, écluses,…).

Si à l’échelle du marais, il existe une gestion individuelle aussi importante et nécessaire que collective, à l’échelle plus large du local, la gestion collective entre sauniers et acteurs du territoire est moins évidente. La volonté de cette gestion est ressentie de la part de tous mais est plus difficile à mettre en place.

De plus, si la finalité n’est pas pour un usage productif, la gestion du réseau hydraulique reste tout de même essentielle à la pérennité du système du marais. Pour une finalité à usage environnementale, un maintien constant des niveaux d’eaux est nécessaire. Par exemple, les gestionnaires de la réserve vont s'inspirer des techniques des sauniers pour gérer l'eau dans certains bassins, créer des diguettes comme sur les marais pour mieux accueillir l'avifaune dans les marais de la réserve nationale, puisqu’un milieu avec une gestion d’eau adaptée sera un meilleur attrait pour l’avifaune.

2. L'insularité dans les modes de gestion

Dès le début du développement des réglementations de protection environnementales et paysagères insulaire, un phénomène de « patrimonialisation » de ces espaces est très vite apparu dans le but de prendre en compte la fragilité des écosystèmes de l'île de Ré qui intègre une dimension économique et socioculturelle dans la gestion du territoire. La « patrimonialisation » marque un phénomène récent. D'après O. Lazzarotti, 2003, le patrimoine est « ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent ». Ce phénomène amène à des stratégies de valorisation du patrimoine insulaire, avec des retombées économiques et une « légitimation », partagé par certains acteurs. Mais cette démarche entraîne des conséquences lourdes, pouvant être d'ordre administratif, un frein pour la production ou « reflète le jeu parfois ambigu des acteurs sociaux et politiques ».

A travers cette recherche, il est important de soulever les réglementations environnementales et paysagères sont structurantes pour les institutions administratives. On peut alors se questionner sur l'adaptabilité des lois sur le terrain, qui plus est concernant des lois englobants des protections à l'échelle nationale se décalquant à l'échelle du marais salants, milieu spécifique de l'île.

3. Présentation des acteurs et enjeux

Lors de cette phase d'entretien, plusieurs acteurs ont été contactés. Certains avaient déjà été contactés par téléphone lors des entretiens exploratoires, en première partie de stage. L'objectif a été de comprendre la posture de la gestion de chaque institution, comprendre les enjeux prioritaires et leurs représentations de l'espace et du métier de saunier.

Ce tableau ci-après décrit de manière succincte, les personnes interrogées par l'intermédiaire des institutions qu'elles représentent.

Tableau 6 Acteurs rencontrés

Institution	Moyen de communication	Personne représentée
Communauté de communes de l'île de Ré	**Téléphone** (entretien exploratoire) et **rencontre** (entretien spécifique)	Chargées de missions au service environnement
L'Association des Etang et Marais (AEMA)	**Téléphone** (entretien exploratoire) et **rencontre** (entretien spécifique)	Directeur de l'Association
La DREAL	**Téléphone** (entretien spécifique)	Inspectrice des sites
La LPO	**Téléphone** (entretien exploratoire) et **rencontre** (entretien spécifique)	Conservateur de la Réserve Nationale / Animateur de la Réserve
La Chambre d'Agriculture	**Téléphone** (entretien exploratoire) et **rencontre** (entretien spécifique)	Conseillère d'entreprise
Le Conservatoire du Littoral	**Téléphone** (entretien exploratoire)	Chargée de mission intervention foncière
La Coopérative salicole	**Téléphone** (entretien exploratoire) et **rencontre** (entretien spécifique)	Une / un coopératrice/teur ; la Directrice commerciale et le Président de la Coopérative

La grille d'entretien préparée en amont cible les thématiques suivantes : dans un premier temps, j'ai abordé des questions concernant la gestion à accorder en priorité en lien avec les enjeux principaux. J'ai souhaité comprendre leur perception de l'espace en leur demandant de mettre des mots-clés qui définissent les marais. J'ai également interrogé les liens possibles entre eux et les sauniers, comprendre les fréquences et la nature de leur relation.

La finalité de ces entretiens me permet de définir les postures de chaque acteur, comprendre les orientations de gestion et questionner des paradoxes identifiés.

4. Rôle des structures interrogées

4.1. Les acteurs locaux

La Communauté de communes

La communauté de communes regroupe les dix communes de l'île de Ré. La compétence de la gestion des marais revient au service environnement et technique de l'intercommunalité. Elle est gestionnaire des marais en propriété du Conservatoire du Littoral depuis 2012.

L'AMEA

La structure est une association syndicale autorisée (ASA) et a été créée en 1973. L 'objectif de sa création était de protéger les exploitants de marais et de lutter contre l'urbanisation grandissante des années 1970, développer l'économie tout en préservant l'environnement. Elle regroupe neuf-cents adhérents qui représentent l'ensemble des propriétaires fonciers des marais. Aujourd'hui, l'association a pour objectif d'aider les exploitants à bénéficier des rénovations des marais à moindre coût (soit pour les rénovations, soit pour les remettre en état). Les travaux font l'objet de longues procédures environnementales. L'AEMA se charge donc de monter un dossier d'études d'impacts, d'être en relation avec les institutions de gestion environnementale pour, une fois l'autorisation obtenue, réaliser les travaux, avec les services techniques de l'association. Les sauniers sont subventionnés à 80 %.

L'AEMA est intervenue sur 95 % des marais de l'île. Seul quelques marais n'ont jamais été arrêtés depuis le 12e siècle. A 90 % des cas, ce sont les locataires qui travaillent avec l'AEMA sauf les propriétaires sauniers, mais qui sont peu nombreux.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

La LPO est une association nationale présente sur le territoire de l'île de Ré. Elle est gestionnaire de la Réserve Nationale de Lilleau des Niges depuis sa création en 1980. Cette réserve compte 160 ha maritimes et 60 ha terrestres de zone de protection. En plus d'être gestionnaire de la réserve, elle est gestionnaire de la maison du fier depuis 2000, dans un bâtiment qui appartient au Conservatoire du Littoral, loué par la communauté de communes et géré par la LPO. C'est un lieu de sensibilisation à la nature qui met en avant la biodiversité de l'île de Ré. Concernant la gestion des

marais, la LPO est impliquée dans l'expertise environnementale des MAE avec les sauniers. Elle réalise aussi les études environnementales pour les travaux.

La Coopérative salicole

Elle représente l'entreprise collective de chaque saunier producteur de l'île. C'est un regroupement de 70 adhérents et de 20 salariés. Elle intègre donc une importante représentation des sauniers de l'île, puisque plus de la moitié des sauniers sont adhérents à la coopérative. Le Président est un des interlocuteurs principal qui représente cette dernière et travaille conjointement avec le Président des sauniers indépendants et le Président de l'APSIR pour appuyer les enjeux de la filière auprès des autres acteurs locaux et régionaux.

4.2. Les institutions publiques et privées à l'échelle régionale

La DREAL

En règle générale, la DREAL réalise un travail de liaison entre les directions du Ministère de l'environnement et applique les lois pour orienter les acteurs de terrain. Dans ce cas précis, la DREAL intervient dans la gestion des marais à l'échelle départementale par le biais de l'inspection des sites, en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France.

Le travail de l'inspectrice des sites est de mettre en œuvre sur le terrain, la réglementation des sites classés et inscrit, d'après la loi du 2 mai 1930. Les sites sont classés sur le critère *pittoresque*, avec une entrée paysagère avant tout.

Elle intervient également à la commission d'attribution des marais et travaille en collaboration avec l'AEMA concernant les demandes de travaux.

Le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral intervient sur l'île de Ré depuis la fin des années 1980. Ils interviennent sur l'achat de terrains littoraux, en collaboration avec le département qui se charge de préempter les parcelles agricoles.

Ils sont propriétaires d'un quart du marais de l'île.

La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

La chambre d'agriculture est en charge de deux missions principales pour la filière salicole. Elle apporte un suivi auprès des sauniers concernant les demandes de dossier de RSA et est co-animateur avec la LPO pour les démarches agro-environnementales (MAEC).

5. Trois finalités identifiées

Trois principales finalités font ressortir différents enjeux et permettent de définir les orientations de gestion. **La finalité économique**, en lien avec la production du marais salant. **La finalité paysagère**, suite aux réglementations nationales qui développent la finalité **environnementale** plus larges, concernant des enjeux de biodiversités et d'écosystème.

Chaque acteur et institutions vont avoir des orientations de finalités différentes, suivi d'enjeux auxquels les acteurs attribuent une valeur. C'est ce qui est « en jeu » dans une situation géographique. (Géoconfluences, 2019)

La finalité économique

La finalité économique concerne l'activité primaire dans un premier temps, la filière et les emplois de la coopérative (20 salariés) ainsi que la vie économique de l'île, puisque 80 % des sauniers vivent sur l'île à l'année. Elle prend en compte la dimension et la fonction productive du marais salants. Les enjeux qui concernent la finalité économique de la gestion des marais sont multiples.

Un premier enjeu concerne l'installation afin d'assurer le renouvellement des sauniers et des marais exploités. Les enjeux du foncier et la commercialisation sont liés à la finalité économique. Si le marais exploité (d'une gestion publique) n'est pas repris sous sa même vocation de production, les gestionnaires pourraient le modifier à des fins environnementales.

La saliculture est, en outre, jugée par de nombreux acteurs comme étant compatible avec des enjeux environnementaux et paysagers, ce à un coût très faible pour la collectivité.

La finalité environnementale

Depuis les années 1980, une sensibilité "nature" s'est développée au sein de la société. Le marais, façonné par l'Homme, élargit sa fonction et n'est plus uniquement aménagé pour produire. Les politiques de protections environnementales prennent une place importante dans la gestion et font du marais un milieu à préserver pour une biodiversité faunistique et floristique remarquable. Certains marais ont également été démuni en totalité de leur fonction de production. La réserve

naturelle nationale de Lilleau des Niges, classée en 1980, a fait de plus de 60 hectares de marais salants une réserve cloisonnée, notamment à destination de l'avifaune.

De nombreuses mesures de protection environnementales ont été intégrées à la gestion du territoire depuis le début des années 1980, tant à l'échelle nationale qu'européenne. Dès les années 1990, la Politique Agricole Commune associe l'environnement à l'agriculture à travers les Mesure Agro-Environnementale et Climatiques (MAEC). Les marais salants intègrent depuis 2001 une MAEC concernant la "gestion des marais salants favorable à la biodiversité". Les sauniers sont donc directement concernés,, la contractualisation étant fondée sur l'unique volonté du producteur. Deux mesures sont contractualisées avec les sauniers : l'entretien des marais salants (champs de marais, bosses, lutte contre les algues) et l'aménagement de zones de nidification pour l'avifaune. Le saunier s'engage à ne pas faucher les *bosses* des marais après le 15 avril.

C'est à la suite de toutes ces mesures nationales et européennes que la mise en valeur de ces milieux est prise en compte par une entrée paysagère, qui change à partir des années 1990 "dans une tentative de rapprochement des orientations productive et protective". (S.REAULT-MILLE, 2003).

La gestion environnementale prioritaire peut être également un frein à la fonction première du marais. La problématique étant que cette gestion peut favoriser un cortège de faune et de flore spécifiques. Une mauvaise connexion au réseau hydraulique peut, par exemple, favoriser une flore et une faune d'eau douce, alimentée par la pluie. La priorisation de l'enjeu de la biodiversité de milieu saumâtre à celui d'eau douce se trouve incompatible avec l'activité de production qui demande une salinité élevée.

La finalité paysagère

A la fin du 20^{e} siècle, le paysage est petit à petit pris en compte dans le développement local. Il s'intègre à la loi Littoral de 1986 venue compléter les articles du code l'Urbanisme pour la "préservation des sites et paysages remarquables" (ibid, 2003) . Cette notion a été prise en compte dans les plans d'occupation des sols (aujourd'hui PLUI) et les études d'impacts. Les acteurs du territoire locaux et régionaux considèrent donc le paysage comme un enjeu majeur.

Ces deux finalités, tant environnementale que paysagère, recouvrent un enjeu plus global qui est celui de la patrimonialisation**.**

Bien que ce triptyque fonctionne ensemble, ces *tendances* engendrent des *divergences* entre tous puisque les priorités de gestion peuvent varier.

On remarque également un paradoxe entre une gestion à finalité environnementale, avec une évolution constante, un changement de biotope en fonction de la gestion hydraulique que l'on pourrait considérer comme « gestion dynamique » en comparaison avec une gestion à finalité paysagère, qui reste subjective et propose des finalités de gestion difficilement modulable. On retrouve un autre paradoxe entre des protections spatiales fixes (au cadastre, etc.) et un milieu changeant en fonction des évolutions météo, par exemple.

Depuis leur création, les marais salants ont toujours fonctionné sans prendre en compte la dimension environnementale et paysagère. Or, depuis quelques années, ils ne peuvent être envisagés sans en tenir compte puisque la loi du code de l'environnement l'impose. Pour certains cas de figure, ces nouveaux enjeux peuvent même entrer en contradiction avec la fonction de production du marais salant en entraînant des blocages lors des travaux de remise en état ou de modification du marais. La dimension paysagère est un des facteurs bloquants les plus restreints.

A contrario, l'enjeu paysager ne peut être considéré sans l'aspect productif puisque c'est le marais en production qui façonne une partie du paysage. De plus, c'est grâce à l'activité primaire salicole que le milieu a pu être classé et protégé. L'enjeu environnemental, en rapport à la biodiversité, est également tributaire de l'activité de production puisque l'avifaune s'adapte facilement au différents bassins du marais.

Les enjeux prioritaires pour les institutions

Chaque structure interrogée cible un ou plusieurs enjeux identifiés, permettant d'orienter leur finalité de gestion.

Tableau 7 Descriptif des enjeux pour chaque institution de gestion des marais

Structure	Finalités	Enjeux	Justification
AEMA	Économique ; environnementale	La réhabilitation des marais	Représente les propriétaires des marais. Elle a donc un rôle de maintien des milieux étant favorable à une gestion active des marais et de l'hydraulique ; un rôle de mise en relation et de création de dossier pour les demandes de travaux.
DREAL	Paysagère ; environnementale	La structure paysagère	Les sites sont classés sur le critère *pittoresque*, avec une entrée paysagère avant tout. « Respecter les trames traditionnelles du paysage ».
Conservatoire du Littoral	Environnementale	Le foncier	Etablissement public administratif pour la conservation de la nature.
Communauté de Communes	Environnementale	Biodiversité	Gestion des milieux pour la biodiversité. Conciliation des acteurs du marais, recherche de *vocation* des usages des marais.
Coopérative salicole	Économique	Installation Foncier Commercialisation Stockage Savoir-faire	Structure créée par et pour les sauniers.
LPO	Environnementale	Biodiversité Milieu de nidification	Association pour la protection des oiseaux. Contractualisation des MAEC
Chambre d'agriculture	Economique		Aide dossier RSA ; lien MAEC ;

Bien que les enjeux s'interfèrent et peuvent avoir un lien entre les acteurs, on observe que les objectifs de gestion divergent. Concernant l'enjeu environnemental, deux objectifs différents sont pris en compte : prendre en considération l'habitat lié à l'eau douce et focaliser sa gestion vers la biodiversité et plus particulièrement l'avifaune.

6. Résultats des entretiens : constats et ressentis

Relations avec les sauniers

Les institutions apprécient le travail avec les sauniers, ils ressentent que l'échange est « facile » puisque la saliculture est le mode de production le plus en lien avec leurs enjeux principaux.

> « On a quand même de la chance d'avoir des interlocuteurs comme eux. »

> « Les sauniers : population très vertueuse en matière de protection de paysage, production extensive. Activité traditionnelle, à cœur à mettre en valeur leur paysage, environnement aussi. »

Ils travaillent en collaboration avec trois interlocuteurs sauniers, les 3 présidents représentant la filière (Président indépendant, coopérative et APSIR).

Ils remarquent également une conscience forte au sujet de l'environnement et de la biodiversité.

> « Les sauniers : population très vertueuse en matière de protection de paysage, production extensive. Activité traditionnelle, à cœur à mettre en valeur leur paysage, environnement aussi. »

> « D'un point de vue écologique, les sauniers sont moteurs, ont une conscience forte, dépendent de ce milieu, et travaillent avec au quotidien. »

> « Il y a une conscience envers la biodiversité qui est plus forte que dans d'autres métiers. Qui est lié au travail au quotidien, donc ils voient la biodiversité en permanence sous leurs yeux. »

Et constatent des dynamiques nouvelles, de recherche de valorisation du produit, à destination locale, directe et la recherche de la reconnaissance du sel comme produit agricole. Ils constatent une forte volonté de reconnaissance de l'activité et des produits de la part des « nouveaux sauniers ».

> « Mais de plus en plus de développement économique, recherche de valorisation économique, dynamique nouvelle**. »**

L'application des réglementations environnementales et paysagères

Le point partagé de manière générale par les acteurs et les sauniers interrogés concernant la réglementation environnementale est qu'elle est nécessaire et indispensable à la production et à la préservation du territoire. Pour certaines institutions, l'île est ce qu'elle est aujourd'hui grâce à ces réglementations et que c'est grâce à cela que l'activité de production peut continuer et se maintenir.

> « Ils vont pouvoir mieux commercialiser parce que y'a l'étiquette île de ré, mais à côté de ça, le foncier c'est pas si simple […] ».

La réglementation environnementale a permis le maintien des marais salants en faisant partie intégrante du paysage à travers un patrimoine façonné par l'homme. Ils font depuis plusieurs siècles partis de l'identité de l'île.

> « Milieu qui justifie le plus d'avoir le classement. Milieu complètement anthropisé et naturel avec son fonctionnement écologique, paysage très familier ; identifié à l'île. »

> « Un paysage qui est resté manuel, ça se ressent dans le paysage que l'homme est impliqué ».

Ils vont même plus loin en associant la production primaire à l'environnement, sans que ces deux aspects ne puissent être réfléchis autrement.

> « Si la production primaire est rattaché au service environnement c'est parce que l'agriculture ne peut pas être réfléchi autrement que par l'environnement. »

Bien que ce point de vue soit partagé par tous, elle est mesurée différemment pour d'autres acteurs. Il existe une crainte de la part de certains d'entre eux que cette réglementation devienne un frein à la production.

> « Il ne faut pas que demain il y ait une politique de non-installation et que la politique environnementale ne soit pas une contrainte à la production. »

D'après les entretiens avec les acteurs, les réglementations environnementales peuvent être un frein à la production puisqu'elles peuvent aller à l'encontre des réhabilitations de marais pour les nouvelles installations par exemple ou pour des travaux dans les marais déjà en production. Les acteurs institutionnels soulignent qu'ils adaptent la réglementation aux contraintes locales mais en formulant ces souplesses comme exceptionnelles et donc instables, elles sont soumises à la bonne volonté subjective des interlocuteurs.

Pour comprendre les enjeux et les perspectives de gestion des marais salants, il faut prendre en compte la diversité des usages de l'espace du marais.

Chapitre 8 : Analyse des conséquences des perceptions de l'espace et des usages attribués aux marais sur des orientations de gestion

Trois entrées principales de représentation de l'espace ont été identifiées : une entrée de production, environnementale et paysagère. Chaque gestionnaire et acteur ont leur propre signification et priorité de gestion, de mise en avant des enjeux en fonction de leur représentation qu'ils ont de l'espace des marais salants. Cette pluralité peut être ordonnée autour des fonctions que les acteurs attribuent au marais.

Cette analyse du marais conduit à comprendre les potentielles tensions entre les différents usages et gestions attribués, mais interroge également leurs éventuelles complémentarités. Les marais sont situés sur 1600ha de zone *mouillée*, originalement utilisés pour la production de sel. Aujourd'hui, de nombreux usages lui sont attitrés (ostréiculture, environnement, loisirs,...). Nous parlerons donc de gestion des *marais*, prenant en considération ces multiples usages.

Ces trois fonctions du marais sont interdépendantes et peuvent être concurrentes. Elles utilisent le même espace et les mêmes ressources mais l'aboutissement des enjeux peuvent prendre des directions différentes. Nous nous sommes questionnés sur la place des enjeux accordés par chaque institution et en quoi cela influence sur leur modalité de gestion. Cela se recoupe avec les usages du marais et c'est pourquoi, elle intègre une dimension publique importante.

S. REAULT-MILLE identifie les fonctions du marais par l'approche de la gestion, en nommant deux fonctions attribuées au marais salant : le « marais nature » et le « marais paysagé ». Nous compléterons ces fonctions par le « marais ressource » pour attribuer aux marais salants leur fonction de production.

Les usages rencontrés pour caractériser le marais sont multiples. D'abord définit par sa finalité, le marais à des usages de production différente : la saliculture, l'ostréiculture, ou encore des bassins pour l'utilisation de loisirs pour des gambas ou des anguilles par exemple. Ces finalités de production différentes peuvent engendrer des désaccords entre usagers. En effet, certaine réhabilitation de marais ostréicole creuse plus en profondeur que pour la saliculture, qui engendre une irréversibilité de la possibilité de production. Une fois un bassin ostréicole creusé, il ne pourra plus servir pour la production salicole.

Concernant le marais salants, pour l'activité salicole, l'usage peut être également différent. Il se rapporte aux fonctions attribuées à ce dernier par les différents acteurs gestionnaires en fonction des enjeux qu'ils défendent en priorité.

1. Trois fonctions attribuées aux marais salants

La fonction première du marais salant « le marais ressource »

Le « marais ressource » se rapporte à la production de la saliculture. Depuis la création des marais salants, au 12^{e} siècle, leurs fonctions de production sont restées les mêmes, à l'identique. Au 19^{e} siècle, le marais avait une autre fonction de production par la culture d*es bosses* des marais. On y trouve des céréales, des légumineuses et de la vigne (S.Reault-Mille, 2003). Certains bassins pouvaient avoir une fonction piscicole, (ibid.2003). Dans cet ouvrage, le marais traditionnel est identifié à un marais de polyculture « *le saunier n'est-il pas plutôt paysan sur un terroir de marais polycultural*. » L'entretien des marais salants et la production de sel étaient menés en parallèle avec les récoltes.

A cette époque, le paysage du marais n'était pas attribué uniquement aux bassins salicoles et variaient en fonction des saisons et des années selon les cultures cultivées sur les *bosses* des marais.

Vers une fonction naturaliste du milieu

Les marais salants sont reconnus depuis plus de cinquante ans comme une ressource à « haute protection environnementale » inscrit à l'inventaire des sites dans les années 1980, fondée

sur le critère “pittoresque” de la loi 1906. Ces milieux ont été considérés rapidement comme étant un intérêt écologique important.

Le classement de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges en 1980 a, comme indiqué en amont, mis sous haute protection une surface de 120 hectares de marais et vasais favorable, une avifaune migratrice et donc, une étape de repos indispensable.

On parle donc de « marais nature ».

De nouveaux propriétaires, autres que les familles locales s’implantent sur l’île, tel que le Conservatoire du Littoral, à finalité environnementale, avec une orientation de gestion de conservation, de priorité environnementale et de maintien de biodiversité achète des surfaces de marais salants. Une nouvelle gestion est donc à prendre en compte et dépasse la seule finalité de production et l’enjeu économique.

S. REAULT-MILLE souligne dans son ouvrage que ce sont les politiques nationales et européennes des années 1960 aux années 1990 que conduisent les orientations de gestion vers un “marais nature” au détriment d’une activité primaire et donc, d’une ressource économique.

La normalisation de nouvelles fonctions, « le marais paysage »

Les réglementations environnementales ont engendrées un nouveau critère à prendre en compte dans la gestion et a même amené à une nouvelle fonction du marais, le paysage. Sachant que le paysage entre en compte dans les objectifs de développement local, elle intègre, à travers une nouvelle forme de gestion, l’ensemble des facteurs écologiques et économiques liés au milieu des marais salants.

D’après la définition de Géoconfluences, la notion de paysage aujourd’hui “prend en compte à la fois des aspects objectifs (d'ordre fonctionnel, technique et scientifique) et des aspects subjectifs (qui relèvent de la sensibilité, de la perception de chacun)”. L'évolution des paysages obéit à trois principaux types de dynamiques : la continuité, la rupture et la flexibilité.

On notera que l'étude paysagère ne doit pas être réservée aux espaces perçus comme « naturels » et doit prendre en compte les “dynamiques, les évolutions passées mais aussi à venir pour faire du paysage un objet d'étude vivant dont l'approche ne soit pas muséifiée, fossilisée à l'excès.”

Cette définition, telle qu’elle est présentée ici, s'oppose à toute approche de "fixation" du paysage et plaide pour des interprétation adaptées des réglementations de classement du site. Peut-

être que la notion de “pittoresque”, *qui mérite d’être peint,* entre en compte de manière plus forte dans les principes de gestion du paysage.

Peut-on parler d’une quatrième fonction du marais ?

Une nouvelle fonction du marais salant voit le jour suite à une pratique qui s’intensifie : la fonction de commercialisation. Comme exprimé précédemment, de nombreuses étales de commercialisation de gros sel et de fleur de sel ont émergé aux abords des pistes cyclables le long des marais salants exploités. La vente est en libre-service pour que les cyclistes se servent et payent en autonomie. En période estivale, de nombreux touristes circulent et s’arrêtent le long des marais. Cette transformation fonctionnelle des marais a été initiée par des sauniers et non par des institutions. La Coopérative n’accepte cette pratique que depuis trois ans et les gestionnaires telle que la communauté de communes est aujourd’hui attentive au développement de ce type de commercialisation, de peur des dérives potentielles qui pourraient être entreprises.

2. De marais dynamique à marais protégé, une gestion paradoxale ?

La présence des marais salants sur la partie nord de l’île de Ré, a orienté et administré les réglementations environnementales sur le milieu. Créés par l’homme, ils façonnent le paysage depuis plusieurs siècles et font partie intégrante de l’identité du territoire insulaire. Leurs forts intérêts écologiques ont déclenché la nécessité de protection et de nouvelles interprétations concernant leurs fonctionnalités. Ces réglementations environnementales participent au maintien du milieu mais peuvent dans certains cas entrer en contradiction avec la production alors fonction et raison première de la présence des marais salants sur le territoire.

La saliculture doit concilier la protection de son écosystème pour aboutir à sa production. Dans la production agricole, l’activité primaire est considérée comme un enjeu principal et doit être adaptée pour réduire l’impact sur son environnement. La saliculture touche un milieu à haute protection environnementale. L’entrée principale d’un point de vue des gestionnaires est donc définie par l’écosystème, l’environnement et le paysage. La production salicole doit alors s’adapter à ces conditions, sans lesquelles elle pourrait rencontrer des freins à sa réalisation et à l’aboutissement de cette activité primaire.

Concernant les enjeux de patrimonialisation, il s’agit de prendre en considération les paysages remarquables en tant que « marqueur d’identité » et de conserver les écosystèmes

insulaires, sans pour autant les « figer », qui « pourrait porter atteinte à leur développement ». (C. Barthon, 2005).

Il apparaît donc clairement que l'objet patrimonial en tant qu'outil de protection, devient une stratégie qui relève d'une certaine représentation de l'espace, représentation qui induit directement et indirectement le développement futur de ces territoires. Sachant que le développement du tourisme s'effectue en pleine période de déclin, c'est sur cet imaginaire de déprise, d'isolement, de monde à part et « pittoresque » pour reprendre un des critères de la loi sur la protection des sites et des monuments naturels, que la mise en patrimoine va prendre forme dès le début du XXe siècle. (ibid.2005)

La patrimonialisation des îles a permis une protection globale de ces territoires. Ré est une des îles les plus réglementées, tant dans la dimension géographique que dans le référentiel des lois existantes. Selon C. Barthon (2005), la gestion d'un territoire telle que l'île de Ré s'oriente telle que « la dimension esthétique prend l'ascendance sur la dimension économique primaire ». L'interprétation du patrimoine insulaire est alors fondée sur « une nouvelle représentation culturelle de l'espace », « privilégiant les valeurs écologiques et paysagères ». (ibid,2005).

Cette même auteure souligne alors, que bien que la patrimonialisation ait été une réponse à la protection du territoire, les problèmes concrets de gestion au quotidien ont des difficultés à être résolus.

« Si la notion de patrimoine est associée à l'idée de « bien commun », la construction de celui-ci est rarement consensuelle, mais portée par certains groupes qui cherchent à faire valoir un point de vue, un intérêt particulier ». [8]

3. Une gestion de "biens commun" à plusieurs échelles

Comme vu précédemment, l'injonction des réglementations environnementales et paysagères est lourde. Sachant que les lois passent par des institutions, l'adaptation des réglementations est soumise à des personnes ayant un poids décisif dans les décisions. Elles peuvent être subjectives et peuvent susciter des incompréhensions puisqu'elles peuvent se heurter au côté interprétatif du paysage, très subjectif et aléatoire.

La notion de "bien commun" est définit par Daniela Festa (2018) et repose sur trois éléments : une **ressource** (le marais salant), une **communauté** (les sauniers, propriétaires, collectivités et

[8] **Madly Fomoa-Adenet et Laurent Rieutort**, « Territoires ruraux insulaires et développement durable », *Études caribéennes* [En ligne], 11 | Décembre 2008, mis en ligne le 15 décembre 2008, consulté le 25 août 2020.

institutions), et une **pratique** (les usages à production salicole, ostréicole, de loisirs,...) qui établit des règles d'accès et de partage. D'abord entrepris à l'échelle local avec une gestion entre usagers, exploitants et les propriétaires, la gestion des communs s'est déviée vers une gestion plus globale. Elle a été prise en main par des institutions plus éloignées, faisant ressentir une dépossession de la part des usagers des marais.

> *« On a l'impression d'être moins acteurs de nos marais, on a de moins en moins de maîtrise, un éloignement avec plus d'administration qui s'occupe de tout ça ».*

Une gestion des communs qui s'éloigne du local, des usages pour devenir plus institutionnelle et éloignée amène à une mise en oeuvre des réglementations environnementales et paysagères de plus en plus restrictive puisqu'elle passe par la subjectivité des représentants et décisionnaires. On retrouve aujourd'hui une volonté et une nécessité de s'adapter au local en passant par une gestion collective cohérente mais qui rencontre malgré une volonté partagée des acteurs locaux, des difficultés à se mettre en place. Les multiples souplesses et adaptation qui sont mises en oeuvre au quotidien par les décisionnaires sont décrites comme des exceptions qui font craindre la pleine application des règlements.

Conclusion

La production salicole, en voie de disparition avant les années 1990, a évolué pour arriver aujourd'hui à une professionnalisation du métier de saunier. Le respect de la reproduction des gestes traditionnels, la conservation du vocabulaire ou encore de la structure rétaise des marais salants, ont permis de conserver une identité territoriale cohérente à travers ce métier.

En réponse à la problématique de départ, nous avons pu, à travers les entretiens réalisés, constater différents facteurs influençant la production. L'origine familiale a une influence directe sur le type d'activité choisie. Les rétais se tournent plus facilement vers une pluriactivité, reproduisant un schéma familial, soit en tant que retraités dans la continuité de leur activité, soit dans le but de perpétuer un travail familial. Les néo-insulaires, en reconversion, envisagent plus facilement une production en mono-activité. Le mode de commercialisation se définit le plus souvent par les rencontres et les réseaux dès la découverte du métier. Il se finalise en fonction de la conception que le candidat se fait du métier lors de son installation et en fonction de la qualité de vie choisie.

La configuration de production plus favorable dépendra de l'activité choisie au départ (mono ou pluriactivité), ainsi que le mode de commercialisation. Comme il a pu être décrit dans cette recherche, les aires saunantes n'attendront pas le même nombre si le saunier choisit de s'orienter vers une production à la coopérative ou en indépendant, en mono activité ou en pluriactivité. En outre, des problématiques insulaires, liées aux réalités de la production, peuvent compromettre certains choix à l'installation. L'activité salicole étant directement liée aux conditions météorologiques, les saisons de récolte sont sensiblement aléatoires en fonction des années. Le revenu économique n'étant pas assuré les premières années, certains sauniers peuvent revenir sur leur décision d'installation. L'accès au logement et à la propriété sur l'île de Ré est très complexe, voire impossible. Certains sauniers vivent alors sur le continent ou en location sur l'île. Pour d'autres, l'impossibilité d'accès à la propriété sur le lieu de travail peut devenir un frein à l'installation.

La lecture géographique apportée à cette activité de production peu connue a fait ressortir de nouveaux éléments d'analyse, ou pour le moins a permis de les rendre intelligibles. Ce travail peut permettre d'orienter d'autres recherches à l'avenir, en géographie ou dans d'autres disciplines en sciences sociales par exemple.

La deuxième partie de ce stage, visant à percevoir les priorisations des fonctions et des enjeux du marais par les différents acteurs du territoire peut également être un axe de recherche à approfondir à travers différentes disciplines universitaires. Comment concilier une gestion collective à différents niveaux alors que chaque représentant local et administratif abordent de manière différente la fonction du marais ?

Ce travail pourra engendrer d'autres réflexions prenant une tournure différente en fonction du chercheur, du contexte, des personnes rencontrées et l'orientation des questions amenant une version différente des résultats. L'approfondissement des recherches permettra, je l'espère, à la filière, d'aboutir à une meilleure connaissance et reconnaissance de ce milieu, tant au niveau scientifique que professionnelle.

Bibliographie

Ouvrages

ABRIC, Jean-Claude, 2014 : « Pratiques sociales, représentations sociales » Chapitre VIII dans Pratiques sociales et représentations, Quadrige, pp. 263-290

ALLAIRE, Gilles 1995 : « Le modèle de développement agricole des années 60 confronté aux logiques marchandes » dans ALLAIRE Gilles : La grande transformation de l'agriculture, INRA Editions, 1995 p.345-377

REAULT-MILLE Sara. *Les marais charentais. Géohistoire des paysages du sel.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 270 p. (« Espace et territoires »)

TARDY, Pierre. *Sel et Sauniers d'hier et d'aujourd'hui.* Sainte-Marie-de-Ré : Groupement d'Etudes Rétaises, 1987.

ROTH-HAILLOTTE, Roselyne. *On était rétais, on en était fier. Une ethnologie d'urgence*. Croix-Vif, 2018, 174 p.

Articles

BARTHON Céline (2005). *Habiter le patrimoine ou comment gérer les contradictions de la patrimonialisation de l'espace à l'échelle locale. Exemples insulaires de l'atlantique français.* Presses Universitaires de Rennes

CANDAU Jacqueline, Ruault Claire (2006). *Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances*. Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale, INRA Editions, pp. 61-74.

DUPIC, Bertrand (2020), L'histoire de l'île de Ré, *Le Tambour d'Ars, n°91, 8-11.*

DURU, Michel & *al. (*2017). *Caractériser la diversité des formes d'agriculture : au-delà de l'opposition entre bio et conventionnel.* UMR AGIR, INRA, Université Toulouse, UMR LAE, INRA, Université de Lorraine, UMR Agronomie, AgroParisTech, INRA, Université Paris-Saclay, UAR DEPT EA, INRA.

GIRARD, Nathalie (2006). *Catégoriser les pratiques d'agriculteurs pour reformuler un problème en partenariat. Une proposition méthodologique*. Cahiers Agricultures vol. 15, n°3, mai-juin.

Groupement d'Etudes Rétaises (1981), Découverte du Marais salants Rétais, *Les Cahiers de la mémoire, n°4*

MENANTEAU Loïc. (2018) *Sels et salines de l'Europe atlantique.* Ile de Ré- Ecomusée du marais salant, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

MILLE, Sara. (1997) *Une reconquête de la saliculture rétaise ? Evolution de l'emprise spatiale et des perceptions du milieu salicole de l'île de Ré.* Cahiers Nantais, n°47-48.

THAREAU Bertille & *al* (2020), *Quand l'ouverture sociale fait bouger les lignes. Une pluralité de figures agro-écologiques analysée par les trajectoires socioprofessionnelles des agriculteurs*. Review of Agricultural, Food and Environmental Studies, Paris : Springer.

Etudes scientifiques et universitaires

BOUBA OLGA, Olivier & *al* (2008) Analyse des conflits d'usages sur le littoral Picto-Charentais, Université de Poitiers, pp.83.

DELBOS, G. (2008) Les marais salants de l'île de Ré, techniques et savoir-faire. Programme Intereg III B Sel de l'Atlantique, 2004-2007.

Chambre d'agriculture (1995). Devenir des marais salants de l'île de Ré, commandité par la communauté de communes.

CHAXEL, Sophie (2015). Trajectoires des agriculteurs dans la Pampa argentine : quelles ressources pour s'adapter aux situations d'incertitude et s'engager dans de nouveaux projets ? Sociologie. Université Toulouse le Mirail.

PATICAT, F (2007), Flux et usages de l'eau de mer dans les marais salés endigués charentais : cas du marais salés endigués de l'île de Ré. Géographie. Université de Nantes.

PAPY, Louis, (1929), L'île de Ré, étude de géographie humaine. Annales de Géographie, t.38, n°213, 1929, pp. 246-265

POT, Marie (2018), Caractérisation de la diversité de l'agriculture d'un territoire littoral : le Presqu'île de Rhuys. Rapport de stage. Biologie, Agrosciences. Université de Rennes, agrocampus ouest, pp. 103.

SEVAUX, Nathalie (2010), Analyse-Diagnostic de l'Agriculture du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardeche, Ingénieur Agronome, AgroParisTech, pp. 107.

Liste des figures et tableaux

Figure 1 L'occupation des surfaces agricole de l'île de Ré 13
Figure 2 Graphique de la population rétaise..... 14
Figure 3 ZNIEFF de type 1 et 2..... 18
Figure 4 Zone RAMSAR..... 18
Figure 5 Réseau hydraulique des marais salants de l'ile de Ré (source : F. Paticat, 2007) 20
Figure 6 Champ double avec chemin de roulage, 2020 H. Legrand 21
Figure 7 Effectifs des sauniers XXe-XIXe siècle (CA17) 22
Figure 8 Part des sauniers en fonction des choix d'activité 26
Figure 9 Différents modèles de commercialisation actuels 29

Tableau 1 Liste des entretiens exploratoires réalisés 10
Tableau 2 Critères définis pour l'échantillonnage des entretiens..... 12
Tableau 3 Moyennes d'aires exploitées par tranche d'âge Source : Coopérative, 2017 25
Tableau 4 La vente directe par les coopérateurs : position des sauniers 36
Tableau 5 Représentation empirique du rôle du saunier..... 49
Tableau 6 Acteurs rencontrés 55
Tableau 7 Descriptif des enjeux pour chaque institution de gestion des marais..... 61

ANNEXES

Annexe 1 Grille d'entretien pour entretien exploratoire

La gestion des marais par la Communauté de Communes

Thématiques	Questions principales	Questions complémentaires	Questions de clarification
Historique : la reprise de la saliculture dans les années 1990	• Comment ont été vécues les années 1990 et la reprise salicole ? - Par les sauniers - Par les élus • Dans quel contexte s'est réalisée l'étude commanditée par la Cdc en 95 ? • Comment pourriez-vous qualifier l'état des lieux de la saliculture aujourd'hui ?	• Le remembrement des années 1980 s'est effectué sur quelles communes ? • Seulement certains sauniers voulaient parvenir à vivre de la production de sel, quels étaient leurs profils ? • Quel a été le déclic de la Cdc « d'accepter » que la production salicole fasse partie d'une production à part entière et qu'elle soit la seule source de revenue des saliculteurs ?	• A-t-il eu un impact sur le nombre de saunier en exercice ? • Quelle évolution et quel regard aujourd'hui ?
La gestion des marais	• Comment s'illustre la participation de la Cdc à la gestion des marais ? • Quelles politiques de gestion sont mises en place sur les marais salants ? • Combien de marais sont non-utilisés (en friche) aujourd'hui ? • En 1995, les financeurs publics (lesquels ?) *souhaitaient* qu'il y ait **un nombre restreint de maitre d'ouvrage** : qui participent à l'entretien en plus de la Coopérative et de la CdC ?	• Un inventaire a-t-il été réalisé ?	• Gestion des bosses ? Avant, toutes cultivées ou fauchées, puis abandon des marais qui a entraîné une friche agricole en friche herbacées ou buissonnantes.

	• Comment arriver à confronter une gestion de marais « *ressource* » et « *économique* » à une gestion d'un marais « *naturaliste* » et de « *protection* » ? • Comment s'organise l'articulation entre les **gestionnaires des marais et les gestionnaires de la filière** ?	• Quelle est l'organisation mise en œuvre pour la concertation ?	• La question (opposition production / protection environnementales) se pose-t-elle encore aujourd'hui ? Comment cela est-il ressenti par les sauniers ?
Les sauniers	• Selon vous, comment ont évolué les profils sociologiques des sauniers ces 20 dernières années ? • Les indépendants : comment sont-ils perçus ?	• Quel est le niveau de connaissance de ces sauniers ?	• La pluriactivité fait-elle encore partie d'une situation professionnelle majoritaire ?
Représentations du sel	• Selon vous, en quoi le maintien de la filière est-il indispensable aujourd'hui ? • Quelles seraient les priorités à accorder pour valoriser et soutenir la filière ? • Que représente la saliculture pour la communauté de communes ?	• Que représente la saliculture pour les élus ?	

Annexe 2 Grille entretien saunier

Thématiques	Questions principales	Questions complémentaires
Historique et projet d'installation	• Projet d'installation, date, choix, …. • Le choix de ce métier • Origine locale / familiale • Formation • Choix de lieu : l'île de ré • DJA, accompagnement	• Si pas de l'île, difficultés d'intégration particulières ? • Qui vous a formé, encadré, aidé ? (dans quel cadre ?) • Comment s'organise votre année ?
Production	• Nombre d'aires saunantes et organisation • Acquisition des marais • Mode d'exploitation • Type de production	• Pourquoi choisir cette organisation ? • Faire-valoir direct / indirect • Quelles difficultés rencontrées ? • Fleur de sel, gros sel, quelle proportion du chiffre d'affaire ; quelle évolution depuis l'installation ? • Outils : quelles évolutions ? Utilisation de toujours les mêmes outils ?
Commercialisation	• Type de commercialisation • Pourquoi ?	• Evolution notable ?
Politique et engagement	• Engagement politique ou actif dans une structure en rapport avec la saliculture : (coopérative, APSIR, CDC, association environnementale,…) • Pourquoi ? • Eléments les plus important à « défendre » ou soutenir ? • Avec quels acteurs de la filière avez-vous été ou êtes-vous en relation et dans quelles circonstances ?	• MAE : contrat avec la chambre d'agriculture et la LPO ? Quel type de mesures ?
Représentation	• Représentation des marais - 4 mots clés - Atouts / contraintes • Représentation du métier de saunier : définition, rôle, …	• Quels sont selon vous, les différentes catégories de saunier que vous identifiez ? • Où vous placez-vous ? • Selon vous : « Qu'est-ce qu'un bon saunier ? » ; « -un gros saunier ? » « Qu'est-ce qui vous regroupe des autres sauniers et / ou qui vous sépare ? »
Avenir de la filière	• L'avenir de la saliculture • En quoi le maintien de la filière est-il indispensable aujourd'hui ? • Quelles seraient les priorités à accorder pour valoriser et soutenir la filière ?	

Annexe 3 Liste des acteurs en relation avec les sauniers

Acteurs	Relations
La coopérative Les coopérateurs Les indépendants Esprit du sel APSIR Association des sauniers indépendants AEMA Propriétaires privés Ecomusée	
La Communauté de communes Conservatoire du littoral LPO La chambre d'agriculture Formation BPREA DREAL DDTM	

Annexe 4 Liste des sauniers interrogés

	Forme organisationnelle	Origine du saunier	Combinaison d'activités	Orientation de vente	Critères sociologiques
Enquêté 1	Coopérative	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	40-50 ans ; femme ; bac + 5, BPREA ;
Enquêté 2	Coopérative	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	30-40 ans ; homme ; bac + 5 ; BPREA
Enquêté 3	Indépendant	Hors ile de ré	Pluri-activité diversification de production	Vente au détail, vente directe et circuit court	30-40 ans ; homme ; bac + 5
Enquêté 4	Coopérative	Hors ile de ré	Pluri-activité	Vente en gros, vente directe	40-50 ans ; homme ; bac + 5 ; BPREA
Enquêté 5	Coopérative	Ile de ré	Polyculteur	Vente en gros	40-50 ans ; homme ; bac + 2
Enquêté 6	Coopérative	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	30-40 ans ; homme ;
Enquêté 7	Coopérative	Hors ile de ré	Mono-activité (a été polyculteur)	Vente en gros	50-60 ans ; homme ;
Enquêté 8	Indépendant	Ile de ré	Mono-activité	Vente directe	40-50 ans; femme ;
Enquêté 9	Coopérative	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	20-30 ans, homme, BPREA
Enquêté 10	Coopérative	Ile de ré	Pluri-actif	Vente en gros	30-40 ans ; homme ; bac + 5
Enquêté 11	Coopérative	Ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	50-60 ans ; femme ; retraitée
Enquêté 12	Coopérative	Ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	60-70 ans ; homme ; retraité
Enquêté 13	Indépendant	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en détail, vente directe et intermédiaires régionaux	40-50 ans ; homme ;
Enquêté 14	Coopérative	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en gros	40-50 ans ; homme ; BPREA
Enquêté 15	Indépendant	Ile de ré	Mono-activité	Vente en directe	60-70 ans ; homme ; retraité
Enquêté 16	Indépendant	Ile de ré	Mono-activité	Vente directe	30-40 ans ; homme
Enquêté 17	Coopérative	Hors ile de ré	Pluri-activité	Vente en gros ; vente directe	40-50 ans ; homme ;
Enquêté 18	Indépendant	Hors ile de ré	Mono-activité	Vente en gros, vente directe	40-50 ans ; homme

Annexe 5 Acteurs de la gestion des marais de l'île de Ré

Perception de gestion des marais :

- Plan de gestion des marais ?
- Quelles priorités à accorder ?

Mots clés : gestion d'eau douce/salée, production, biodiversité, renaturation, réhabilitation, conflits d'usage, gestion du foncier, installations, …

- Comment arriver à concilier une gestion de marais de production à une gestion d'un marais «environnementale » ?
- Quelle évolution des marais salants ?

Mots clés : Densification des règlementations environnementales, évolution socio des sauniers, évolution économique, évolution du savoir-faire, …

- Qu'est-ce que cela engendre ?

- Liens avec les autres acteurs ; Y a-t-il des coalisations d'acteurs passées, actuelles et à venir ? Avec qui partagez-vous une vision commune ? De qui vous sentez vous plutôt éloigné ?

- Qui est votre interloculteur ? Pourquoi lui ?

Les enjeux :

Selon vous, quels sont les enjeux primordiaux à mettre en avant dans la gestion du marais ?

Mots clés : économique, patrimonial, savoir-faire, paysagé, tourisme, biodiversité, foncier, …

Représentation de l'espace :

- Citer 4 termes qui définissent le marais :

Mots clés : espace de production, environnemental, touristique, commercialisation, patrimoine à préserver, un paysage à maintenir, biodiversité, …

Les sauniers :

- Lien avec les sauniers :
- Perception du métier, description de son rôle
- Cohésion des sauniers indépendants / coopérateurs : quels sont vos relations, comment s'organise l'interface avec la profession ?

Avenir des marais :

Selon vous,

- Comment les marais vont-ils évoluer ? Quelle gouvernance ?
- Quels seront les conflits de demain ?
- Quel avenir « rêvé » pour les marais ?

Annexe 6 Description du rôle des bassins pour le fonctionnement d'un marais salants (source CA17)

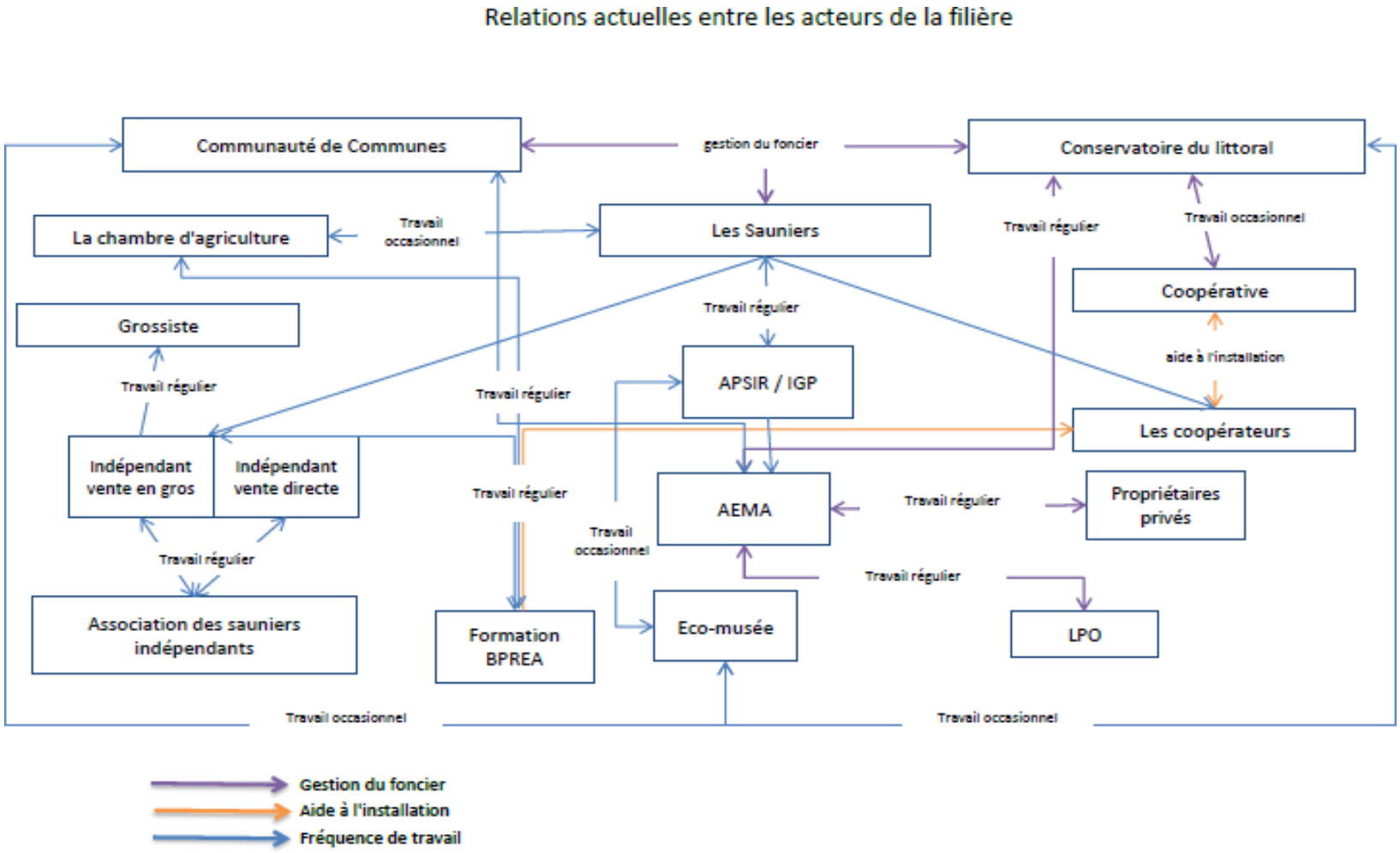
Le vasais	
Rôle	Stockage de l'eau, décantation des particules en suspension, première évaporation
Physionomie	Souvent étendue en surface, et d'une profondeur comprise entre 50 cm à 1 m
Fonctionnement hydraulique	Il reste en eau toute l'anneé, avec un renouvellement régulier selon les marées et en fonction des besoins des sauniers
Actions du saunier	Manipulation des ouvrages pour l'alimentation en eau, entretien des abords

Les métières	
Rôle	Réchauffement de la lame d'eau, évaporation et concentration du sel
Physionomie	Surface variable selon les cas, profondeur entre 10 et 30 cm
Fonctionnement hydraulique	Alimentation par gravité depuis le vasais. Surface toujours en eau
Actions du saunier	Manipulation des ouvrages pour l'alimentation en eau, entretien des veltes et des abords

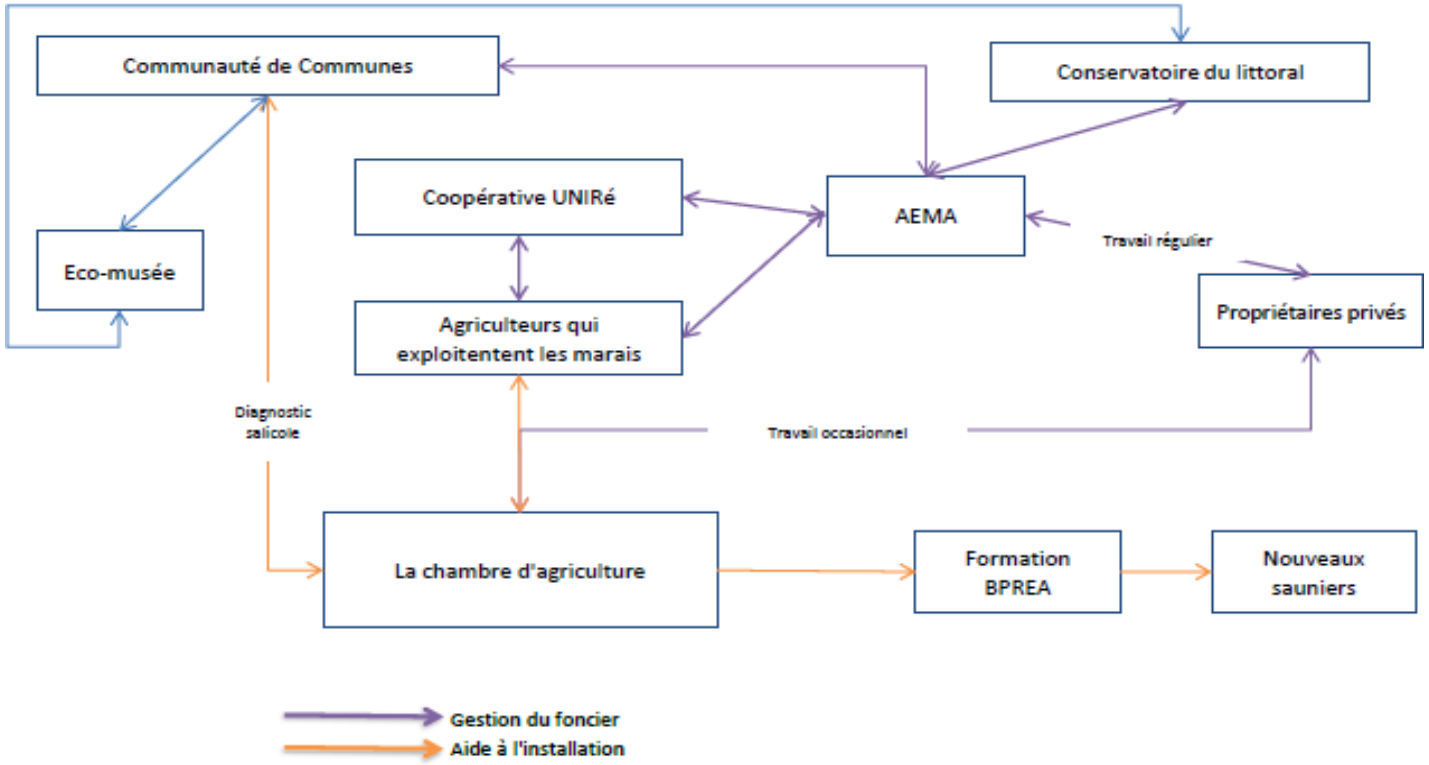
Le champ de marais (il comprend les vivres, les muants, les nourrices et les aires saunantes	
Rôle	Concentration du sel, récolte
Physionomie	Surface variable, de faible profondeur (5à 10 cm). Circulation de l'eau dans différents compartiments : vivres, muants, nourrices et aires saunantes.
Fonctionnement hydraulique	Alimentation gravitaire conduite quotidiennement par les sauniers pour la concentration finale et la récolte
Actions du saunier	Gestion des niveaux d'eau, entretien des veltes, récolte du sel.

Les bosses	
Rôle	Accès aux marais salants, stockage du sel
Physionomie	Bosses issues de la création des marais salants
Faune et flore	Végétation de type « prairie » avec des fourrées ou alignements de tamaris. Secteur de nidification. Végétation « halophytes méditerranéennes »
Actions du saunier	Entretien par fauche

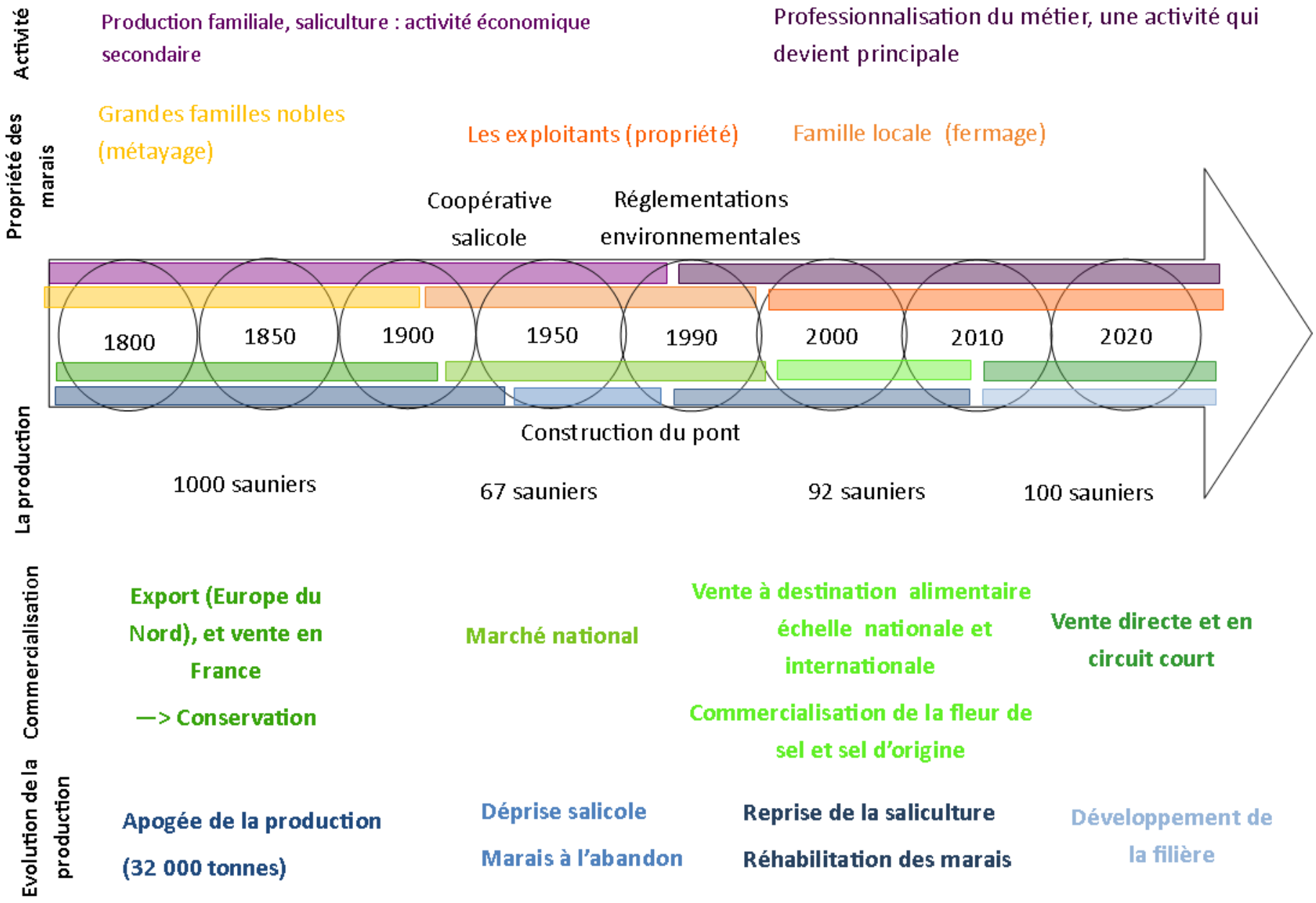
Annexe 7 Relation entre sauniers et acteurs du territoire



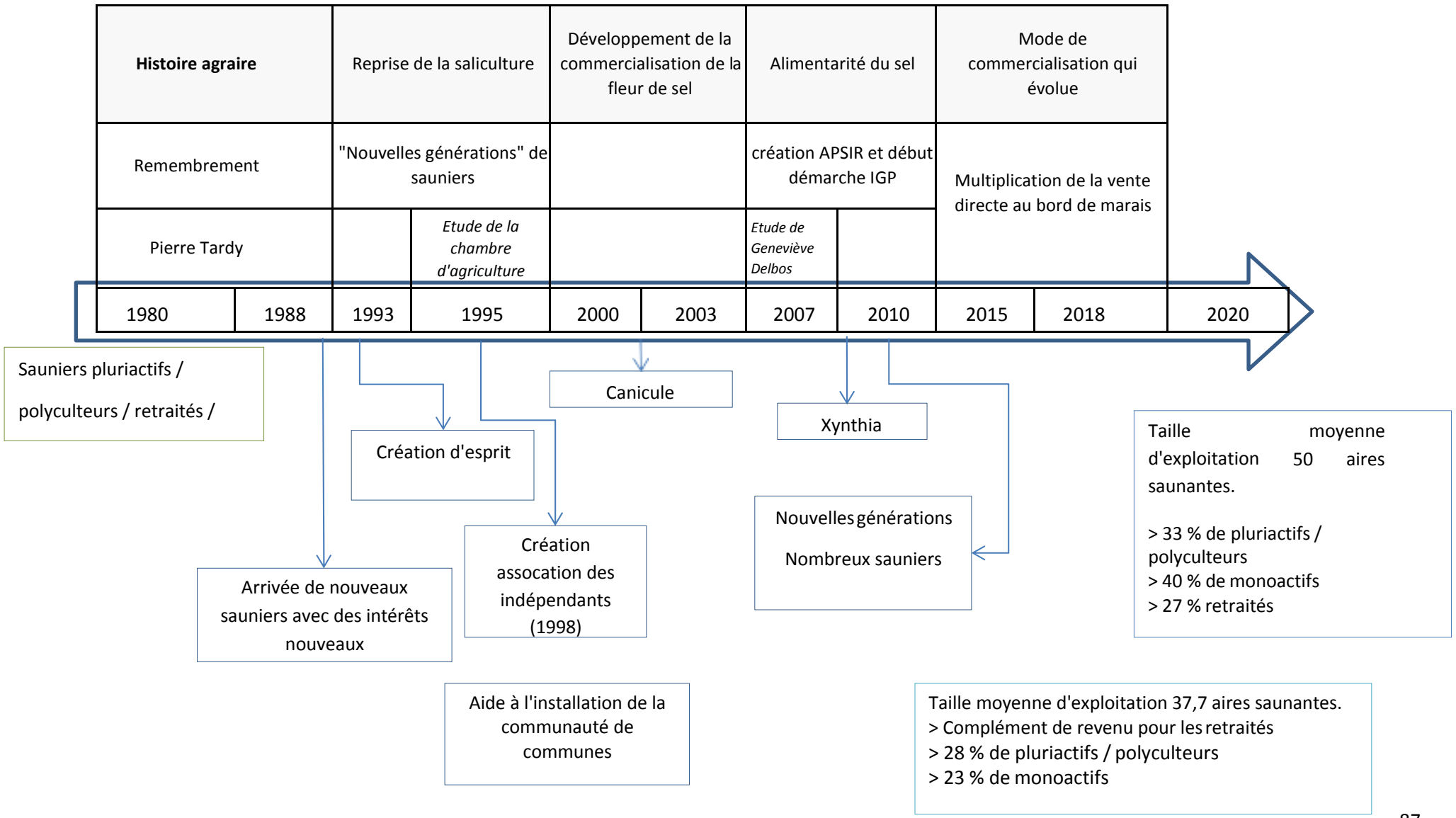
Relations des années 1990 entre les acteurs de la filière



Annexe 8 Dates clés de la production de sel



Annexe 9 Evolution de la saliculture



Annexe 10 Calendrier annuel type d'un saunier

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taches à réaliser	Travaux collectifs, réhabilitation de marais	Début du nettoyage des bassins (métières,vivres, muants)		Nettoyage nourrices, aires saunantes		Début de la cristallisation première récolte	Récolte		Charroi, stockage (récolte)	Réparation outils, travaux	/	

Pleine saison
Saison hivernale

Annexe 11 Retro planning

